



# La situation des Roms dans 11 États membres de l'UE

Les résultats des enquêtes en bref



Toute reproduction partielle ou totale des informations est autorisée, à l'exception des utilisations commerciales et à condition de mentionner la source.



Ce document a été préparé pour la Commission européenne; néanmoins, il reflète uniquement l'avis des auteurs et la Commission ne saurait être tenue responsable de toute utilisation qui serait faite des informations qu'il contient.

Le présent rapport s'appuie sur les résultats de l'enquête régionale de 2011 sur les Roms du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Banque mondiale et de la Commission européenne. Cependant, il a été préparé par la FRA et le PNUD et ne représente pas nécessairement la position de la Banque mondiale.

***Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses  
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.***

**Un numéro unique gratuit (\*):  
00 800 6 7 8 9 10 11**

(\* Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Crédit photo (couverture): © OSCE – Dan Doghi, Hasan Sopa, Milan Obradovic, Margarita Karanfilovska, Mirvete Islam  
© Kalle Koponen, 2011  
© Kinsey  
© La Banque mondiale/Scott Wallace

Une fiche catalographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013

ISBN 978-92-95092-71-6 (PNUD)

ISBN 978-92-9192-936-8 (FRA)

doi:10.2811/76799

*Printed in Luxembourg*

IMPRIMÉ SUR PAPIER CERTIFIÉ FSC





# La situation des Roms dans 11 États membres de l'UE

## Les résultats des enquêtes en bref



## Préface

Les Roms, au nombre de 10 à 12 millions, constituent la plus importante minorité d'Europe et sont victimes de racisme, de discrimination et d'exclusion sociale. Parmi ceux interrogés dans le cadre de ce rapport, un sur trois est au chômage, 20 % ne sont pas couverts par une assurance-maladie et 90 % vivent sous le seuil de pauvreté. Nombreuses sont les personnes roms qui sont confrontées au quotidien à des préjugés, à l'intolérance, à la discrimination et à l'exclusion sociale. Elles sont marginalisées et vivent pour la plupart dans des conditions socio-économiques extrêmement défavorables. Cela dégrade la cohésion sociale et le développement humain durable, entrave la compétitivité et génère des coûts pour la société dans son ensemble. En outre, ces discriminations sont incompatibles avec les valeurs sur lesquelles l'UE est fondée.

Les institutions européennes et les pays de l'UE doivent coopérer pour renforcer l'inclusion sociale et l'intégration de la population rom en utilisant tous les outils et toutes les politiques dont ils sont respectivement responsables aux niveaux local, régional, national et européen. Malheureusement, nous ne disposons pas encore de mesures fortes et proportionnées pour résoudre les problèmes profondément enracinés auxquels est confrontée une grande partie de la population rom de l'UE. C'est pourquoi la Commission européenne a adopté, le 5 avril 2011, un Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020. Le cadre a été adopté à l'unanimité par le Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » (EPSCO) le 19 mai 2011. Le Conseil européen des 24 et 25 juin 2011 a également approuvé la stratégie engageant les États membres à préparer la voie vers un renforcement de la cohésion sociale en Europe, grâce à la préparation et à la mise en œuvre de leurs stratégies nationales d'intégration des Roms. Il a également été souligné que la protection des droits fondamentaux, notamment par la lutte contre la discrimination et la ségrégation, représentait un élément essentiel propre à améliorer la situation des Roms. Les projets pilotes sur les Roms existant dans le cadre de la politique de cohésion améliorent l'éducation des jeunes roms se trouvant dans des situations précaires, facilitent l'accès des entrepreneurs roms à des financements et renforcent la sensibilisation au sein de la communauté rom.

Il est nécessaire de disposer d'informations exactes et à jour pour prendre des mesures adéquates et efficaces en matière d'intégration sociale et économique. Les recherches actuelles, entreprises conjointement par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et la Commission européenne, revêtent une très grande importance : elles fournissent aux décideurs politiques un instantané de la situation précaire des Roms et apportent aux États membres les éléments de preuve nécessaires pour qu'ils puissent préparer des actions sur le terrain.

Ne vous méprenez pas, notre objectif est bien de traduire nos intentions en actions. Nous sommes tous conscients de l'énorme défi auquel sont confrontées les communautés roms. Tous les pays de l'UE ont récemment soumis des plans de lutte contre la discrimination et l'exclusion dans le domaine de l'éducation, de l'emploi, du logement et de la santé. Il nous faut maintenant voir des éléments concrets, des objectifs chiffrés et des délais précis et ambitieux pour les actions. Ce rapport donne à réfléchir. Il devrait inciter les États membres, les institutions et organes de l'UE, les organisations internationales et la société civile à faire de l'intégration des Roms une réalité.

### **Viviane Reding**

*Vice-présidente de la Commission européenne  
Justice, droits fondamentaux et citoyenneté*

### **Johannes Hahn**

*Commissaire chargé de la politique régionale*

### **László Andor**

*Commissaire chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion*



## Avant-propos

Depuis quelques années, divers rapports d'organisations internationales et de l'Union européenne (UE) ont tiré la sonnette d'alarme à propos des conditions de vie des Roms, l'une des minorités ethniques des plus importantes en Europe, et de la violation de leurs droits fondamentaux. En 2003, le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) intitulé « Éviter le piège de la dépendance » (*Avoiding the dependency trap*) a fourni les premières données statistiques solides montrant qu'un nombre significatif de Roms se trouvaient confrontés, dans l'UE, à de graves problèmes d'illettrisme, de mortalité infantile et de malnutrition. En 2009, le rapport *Données en bref – Les Roms*, de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA), a livré des statistiques mettant en évidence qu'une proportion importante de Roms étaient soumis à ce qu'ils perçoivent comme un niveau très élevé de discrimination. Ces constatations soulèvent des questions clés, à la fois à propos de la protection des droits fondamentaux et à propos des conséquences réelles des politiques sociales concernant les Roms en matière d'emploi, de logement, de santé, de services sociaux et d'éducation.

Les éléments de preuve indiquent que la nature des défis auxquels de nombreux Roms sont confrontés au sein de l'UE demande des réponses politiques menant à des efforts de développement organisés dans le cadre d'une approche fondée sur les droits. Ces réponses politiques doivent éliminer les obstacles socio-économiques rencontrés par les Roms et garantir le respect de leurs droits fondamentaux.

Dans cette perspective, le Parlement européen a intensifié ses efforts en faveur d'une stratégie de l'UE sur les Roms qui accélérerait leur intégration dans l'UE. La Commission européenne a poursuivi cette démarche en créant en septembre 2010 sa propre task-force interne sur les Roms avec l'aide de la FRA, qui coordonne les travaux sur les questions de l'intégration des Roms. Le 5 avril 2011, elle a publié sa communication historique intitulée « Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020 », qui associe la nécessité d'éradiquer la pauvreté et l'exclusion à la protection et la promotion des droits fondamentaux. Les conclusions du Conseil du 19 mai 2011 ont confirmé et renforcé cette approche en soulignant que « les aspects socio-économiques et, le cas échéant, les aspects territoriaux devraient servir de base principale pour la conception de politiques d'intégration des Roms [...] compte tenu de l'importance que revêt la question des droits de l'homme ».

En parallèle, en 2011, la FRA, le PNUD et la Banque mondiale ont coordonné leurs travaux et contribué à ce processus en proposant des données, des analyses et des conseils fondés sur des éléments de preuve. Les trois organisations, en partie financées par la DG Politique régionale de la Commission européenne et en partie par leurs propres ressources et d'autres encore, ont coordonné leurs compétences pour mener des enquêtes dans 11 États membres de l'UE et dans les pays européens voisins, un exemple unique de coopération internationale entre plusieurs agences. Les enquêtes, qui comportaient les mêmes composantes de base, ont produit des données solides et comparables sur la situation socio-économique des Roms ainsi que sur le respect de leurs droits dans la pratique.

Les résultats sont choquants à plus d'un titre. Bien que les gouvernements et les sociétés soient conscients que les Roms sont victimes de privation et d'exclusion, l'étendue et la similarité des modèles d'exclusion dans les différents États membres de l'UE sont frappantes et ne laissent aucune excuse pour retarder la mise en œuvre rapide d'actions efficaces en vue d'améliorer la situation. Toutefois, les efforts renouvelés pour l'intégration des Roms ne se traduiront par des résultats durables qu'avec la participation des communautés locales, roms et non-roms, afin de construire un climat de confiance, de développer la cohésion sociale et de lutter contre les préjugés et la discrimination.

Nous avons un défi à relever : garantir que la mise en œuvre des politiques d'intégration des Roms se traduira par des résultats tangibles et mesurables « sur le terrain » et atteindra les objectifs fixés par la stratégie Europe 2020. La FRA, le PNUD et la Banque mondiale continueront, dans cette perspective et dans le cadre de leurs mandats respectifs, à soutenir les efforts des institutions de l'UE et des États membres afin d'améliorer la situation des Roms.

**Morten Kjaerum**

Directeur de la FRA



# Table des matières

CONTEXTE .....	8
INTENSIFICATION DES EFFORTS POUR L'INTÉGRATION DES ROMS DANS L'UE .....	9
LES ENQUÊTES EN QUELQUES MOTS .....	10
QUE MONTRENT LES RÉSULTATS? .....	12
ÉDUCATION .....	12
EMPLOI .....	16
SANTÉ .....	21
LOGEMENT .....	22
PAUVRETÉ.....	25
DISCRIMINATION ET SENSIBILISATION AUX DROITS .....	27
EN QUOI LES RÉSULTATS PEUVENT-ILS ÊTRE UTILES AUX DÉCIDEURS? .....	28
MÉTHODOLOGIE .....	29

## Contexte

En 2003, le rapport du PNUD intitulé « Éviter le piège de la dépendance »<sup>1</sup> a fourni les premières données statistiques sérieuses montrant qu'un nombre significatif de Roms se trouvent confrontés dans l'UE à de graves problèmes d'illettrisme, de mortalité infantile et de malnutrition. Le rapport plaide en faveur d'une approche fondée sur le « développement humain », associant le développement au respect des droits de l'homme. Il propose également que le paradigme des droits de l'homme soit complété par une orientation sur les possibilités de développement pour les Roms. En 2004, le PNUD a mené une autre enquête sur le statut des Roms et de la population vivant à proximité immédiate en Europe centrale et du Sud-Est. En février 2005, huit pays européens (actuellement 12), dont certains États membres de l'UE<sup>2</sup> dont la minorité rom est significative, ont signé la Déclaration de la Décennie pour l'intégration des Roms 2005-2015<sup>3</sup>, un engagement politique visant à améliorer le statut socio-économique et l'intégration sociale des Roms, auquel participent les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et la société civile rom. La Décennie a utilisé le type de données préparées par le PNUD sur le statut des ménages et des individus afin de fixer un niveau de référence pour mesurer la progression. Cela a représenté une étape importante vers des politiques responsables et orientées sur les résultats, et des actions dont on peut assurer le suivi.

Le travail du PNUD a souligné que la nature des défis auxquels de nombreux Roms sont confrontés au sein de l'UE demande des réponses en matière de développement qui, dans le cadre d'une synergie logique, complètent les approches fondées sur les droits dominant le concept de l'inclusion des Roms depuis les années 1990. En 2005, le rapport de la Banque mondiale sur « Les Roms dans une Europe en expansion : Briser le cycle de la pauvreté »<sup>4</sup> a renforcé l'idée selon laquelle mettre l'accent sur les politiques d'intégration permettrait de compléter les approches fondées sur les droits fondamentaux en s'attaquant à la fois aux obstacles économiques et aux obstacles sociaux auxquels les Roms sont confrontés.

La FRA a commencé à porter ses activités sur les Roms en 2003, dans le cadre de sa précédente structure institutionnelle, l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC), par la publication d'un rapport commun avec le Conseil de l'Europe sur les femmes

roms et la santé<sup>5</sup>. Il a été suivi en 2006 par un autre rapport sur les Roms et les *Travellers* dans l'enseignement public<sup>6</sup>. Fin 2009, la FRA a publié deux rapports supplémentaires : l'un sur la situation des Roms et des *Travellers*<sup>7</sup> en matière de logement et l'autre sur la situation des citoyens de l'UE d'origine rom, qui se déplacent et émigrent dans d'autres États membres<sup>8</sup>.

À ce jour, *Données en bref – 1<sup>er</sup> rapport : Les Roms*, publié en 2009, constitue la contribution la plus importante de la FRA au sujet des Roms<sup>9</sup>. Ce rapport s'appuie sur les résultats de l'Enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS), la première de son genre à produire des données comparatives à l'échelle de l'UE sur l'expérience de personnes issues de minorités ethniques et de l'immigration en matière de discrimination et de victimisation criminelle au quotidien et sur la connaissance qu'ils ont de leur droits. L'enquête a porté sur 23 500 personnes, choisies selon une approche d'échantillonnage aléatoire dans les 27 États membres de l'UE, notamment 3 500 Roms issus de sept États membres de l'UE et, afin d'établir des comparaisons, 5 000 personnes de la population majoritaire dans 10 États membres de l'UE. Le premier rapport de la série *Données en bref* issu de cette enquête présentait les résultats des recherches concernant les personnes roms interrogées, qui sont apparues comme le groupe faisant état des niveaux les plus élevés de perception de discrimination, par comparaison avec d'autres groupes comme les Africains du Nord et les Africains sub-sahariens. L'enquête EU-MIDIS a soulevé des questions importantes aussi bien à propos de la protection des droits fondamentaux que des conséquences réelles de politiques sociales, notamment en matière d'emploi, de logement, de santé, de services sociaux et d'éducation.

En mars 2009, le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation sociale des Roms et l'amélioration de leur accès au marché du travail<sup>10</sup>. Cette résolution demandait l'adoption d'une approche coordonnée visant à améliorer les conditions complexes de travail et de vie de la communauté rom et incluant trois objectifs : développer

1 PNUD (2003), *Avoiding the Dependency Trap*, Bratislava, PNUD, <http://hdr.undp.org/fr/rapports/regional/europecei/name,3203,fr.html>.

2 Albanie, Bosnie-et-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Espagne, Hongrie, Macédoine, Monténégro, République tchèque, Roumanie, Serbie, et Slovaquie.

3 Pour plus d'informations, voir : [www.romadecade.org](http://www.romadecade.org).

4 La Banque mondiale, Ringold, D., Orenstein, M.A. et Wilkens, E. (2005), *Roma in an expanding Europe: Breaking the poverty cycle*, Washington D.C., La Banque mondiale, [http://siteresources.worldbank.org/EXTROMA/Resources/roma\\_in\\_expanding\\_europe.pdf](http://siteresources.worldbank.org/EXTROMA/Resources/roma_in_expanding_europe.pdf).

5 EUMC (2003), *Vaincre les obstacles – L'accès des femmes roms à la santé publique*, Vienne, EUMC <http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/ROMA-HC-FR.pdf>.

6 EUMC (2006), *Roma and Travellers in public education*, Vienne, EUMC, [http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/roma\\_report.pdf](http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/roma_report.pdf).

7 FRA (2009), *Les conditions de logement des Roms et des Travellers dans l'Union européenne – Rapport comparatif*, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne (Office des publications), [http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra\\_uploads/703-ROMA\\_HOUSING\\_COMPARATIVE-final\\_FR.pdf](http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/703-ROMA_HOUSING_COMPARATIVE-final_FR.pdf).

8 FRA (2009), *La situation des citoyens de l'UE d'origine rom, qui se déplacent et émigrent dans d'autres États membres*, Luxembourg, Office des publications, [http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra\\_uploads/705-090210-ROMA-MOVEMENT-COMPARATIVE-final\\_FR.pdf](http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/705-090210-ROMA-MOVEMENT-COMPARATIVE-final_FR.pdf).

9 FRA (2009), *EU-MIDIS, Données en bref – 1<sup>er</sup> rapport : Les Roms*, Luxembourg, Office des publications, [http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/EU-MIDIS\\_ROMA\\_FR.pdf](http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/EU-MIDIS_ROMA_FR.pdf).

10 Résolution du Parlement européen du 11 mars 2009 sur la situation sociale des Roms et l'amélioration de leur accès au marché du travail dans l'UE (2008/2137(INI)), [www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&language=FR&reference=P6-TA-2009-117](http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&language=FR&reference=P6-TA-2009-117).

les opportunités économiques, construire un capital humain et renforcer le capital social et le développement de la communauté. Le Parlement européen a également insisté sur l'accès à une éducation et un enseignement professionnel de qualité, considérant que la mobilité d'une main d'œuvre non qualifiée et non formée exacerbait la discrimination et aggravait à cet égard l'inégalité entre les hommes et les femmes. La résolution appelait la Commission européenne à fournir de meilleures analyses et à renforcer sa coopération avec toutes les parties intéressées, notamment les organisations internationales, et à améliorer la disponibilité des financements destinés à l'intégration des Roms.

Concernant le financement, le Parlement européen a mis à la disposition de la Commission européenne 5 millions d'EUR pour un projet pilote sur la « Coordination au niveau paneuropéen des méthodes d'intégration des Roms »<sup>11</sup>. Le projet pilote concerne quatre domaines d'intervention : éducation et accueil des jeunes enfants, activité non salariée et microcrédit, diffusion d'information et sensibilisation, méthodes et outils d'évaluation et de collecte des données, dans le but d'élaborer les politiques à partir d'éléments de preuve. La gestion de ce projet a montré qu'il était nécessaire de disposer de meilleures données sur la situation des Roms.

La DG Politique régionale de la Commission européenne a alloué 1 million d'EUR supplémentaires, au titre de l'assistance technique, pour une enquête sur les Roms marginalisés s'appuyant sur les compétences techniques du PNUD et de la Banque mondiale. En outre, puisque la FRA préparait une enquête similaire couvrant plusieurs pays, il a été décidé d'associer les enquêtes en coopération étroite entre les quatre organisations.

## Intensification des efforts pour l'intégration des Roms dans l'UE

Les rapports publiés par le PNUD, la Banque mondiale et la FRA ont fourni ensemble de nouveaux éléments fiables et précieux sur la situation des Roms dans le domaine socio-économique et en matière de droits de l'homme. Ces informations ont soutenu les efforts de la Task Force Roms (TFR) créée en septembre 2010 par la Commission européenne et à laquelle participe la FRA. La Commission européenne a créé ce groupe de travail interne à la suite de l'adoption de sa communication sur les Roms<sup>12</sup>, le 7 avril 2010, peu avant le deuxième sommet sur les Roms qui s'est tenu à Cordoue, en Espagne. La Commission a souligné la complexité et l'interdépendance des problèmes rencontrés par les Roms : discrimination, pauvreté, faible niveau de formation, barrières sur le

marché du travail, ségrégation en matière de logement et mauvaise situation sanitaire. La première tâche de la TFR a consisté à évaluer l'utilisation des fonds de l'UE pour l'intégration des Roms et à identifier des méthodes pour les employer plus efficacement<sup>13</sup>. En décembre 2010 elle a communiqué ses premiers résultats<sup>14</sup> et a souligné que les États membres de l'UE n'utilisaient pas encore les fonds de l'UE adéquatement en vue d'une intégration sociale et économique des Roms qui soit effective. Elle a identifié des lacunes concernant l'élaboration de stratégies appropriées et de mesures spécifiquement destinées à traiter les difficultés rencontrées par les Roms et notamment des problèmes de mise en œuvre au niveau national, par manque de savoir-faire et de capacité administrative à absorber les fonds versés par l'UE. La TFR a également constaté des problèmes de mise à disposition du cofinancement national ainsi qu'un manque d'engagement de la part de la société civile et des communautés roms elles-mêmes.

Afin de traiter ces questions, la Commission européenne a publié le 5 avril 2011 une communication intitulée « Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'en 2020 », dans laquelle elle demande aux États membres de l'UE de présenter avant fin 2011 des stratégies nationales d'intégration des Roms prenant en considération « *les objectifs de l'UE pour l'intégration des Roms au moyen d'actions ciblées et de financements suffisants* » et « *un mécanisme de suivi solide visant à garantir des résultats concrets pour les Roms* »<sup>15</sup>. Lors de sa réunion extraordinaire du 19 mai 2011, consacrée à l'intégration des Roms, le Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO)<sup>16</sup> a pris note avec satisfaction de la communication de la Commission. Le 24 juin 2011, le Conseil européen<sup>17</sup> a approuvé le Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms dont il « *a relevé l'importance majeure* » et a « *demandé la mise en œuvre rapide des conclusions du Conseil du 19 mai 2011* ».

L'intégration des Roms est donc explicitement intégrée dans le cadre stratégique pour la croissance Europe 2020. L'engagement politique des États membres de l'UE envers l'amélioration de la situation des Roms est plus fort que jamais. Un nombre important d'acteurs, notamment

11 Pour plus d'informations, voir : [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/activity/roma/pilot\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/regional_policy/activity/roma/pilot_en.cfm).

12 Commission européenne (2010), L'intégration sociale et économique des Roms en Europe, COM(2010) 133 final, Bruxelles, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0133:FIN:FR:HTML>.

13 Pour plus de détails, voir le communiqué de presse de la Commission européenne : [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-10-1097\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-10-1097_fr.htm).

14 Pour plus de détails, voir le communiqué de presse de la Commission européenne : <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/10/701&type=HTML>.

15 Commission européenne (2011), Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020, COM(2011) 173 final, Bruxelles, [http://ec.europa.eu/justice/policies/discrimination/docs/com\\_2011\\_173\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/justice/policies/discrimination/docs/com_2011_173_fr.pdf).

16 EPSCO, Conclusions du Conseil sur un Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020, 3089<sup>ème</sup> session, Bruxelles, 19 mai 2011, [http://ue.eu.int/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/fr/lisa/122101.pdf](http://ue.eu.int/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/lisa/122101.pdf).

17 Conseil européen (2011), Conclusions, 23 et 24 juin 2011, Bruxelles, <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/11/st00/st00023.fr11.pdf>.

d'importantes organisations de la société civile, participent pleinement et ces efforts concertés devraient aboutir à des résultats tangibles.

Les stratégies nationales d'intégration des Roms fondées sur le Cadre de l'UE devraient se traduire par l'élaboration de mesures spécifiques, aux niveaux régional et local, visant à améliorer la situation des Roms. Ces mesures doivent être prises dans un cadre conceptuel et de programmation plus large intégrant le respect, la protection et la mise en œuvre des droits fondamentaux et des possibilités de développement. Ces deux aspects complémentaires constituent l'essence d'une approche du développement fondée sur les droits fondamentaux : une méthode durable de mise en œuvre des droits dans la pratique « sur le terrain ».

Il convient néanmoins de garder à l'esprit que le Cadre de l'UE, les stratégies nationales et les niveaux de référence fournis par les enquêtes représentent seulement un préalable à l'élaboration de plans d'application locaux et nationaux, spécifiques et ciblés, prévoyant des actions particulières. Ces plans doivent, conformément aux dix « Principes fondamentaux communs en matière d'intégration des Roms » du Conseil de l'Union européenne, garantir une participation directe aussi bien des communautés roms que de communautés non-roms au niveau local. L'objectif principal, formulé avec justesse en avril 2011 dans la communication de la Commission européenne, est d'« améliorer concrètement la vie de la population rom ». Il ne pourra être atteint autrement que par l'instauration d'un climat de confiance, le développement de la cohésion sociale et la lutte, dans la pratique, contre les préjugés et la discrimination.

Les enquêtes nous renseignent sur la situation sur le terrain. Elles donnent aux décideurs les informations permettant d'élaborer des réponses politiques et de prendre des mesures. Bien qu'il existe toujours des limites relatives aux données des enquêtes, notamment lorsqu'elles ciblent des populations aussi diverses que les Roms, les principales constatations résumées dans cette publication constituent une base statistique suffisamment solide pour soutenir la Commission européenne et les États membres de l'UE. Les résultats renseignent les décideurs sur les priorités et l'amplitude des questions à traiter en mettant à leur disposition des données de référence complètes sur les conditions socio-économiques et le respect des droits fondamentaux, utilisables pour mesurer la progression des stratégies nationales.

## Les enquêtes en quelques mots

Ce rapport présente les premiers résultats des enquêtes qui reposent sur l'analyse d'une partie seulement des données disponibles. Les résultats présentés ici constituent donc une première étape pour pallier le manque criant de données sur la situation socio-économique des Roms dans l'UE et l'exercice de leurs droits.

## Quels sont les pays couverts ?

- L'enquête pilote de la FRA sur les Roms couvrait la Bulgarie, l'Espagne, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie.
- L'enquête régionale du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Banque mondiale et de la Commission européenne sur les Roms couvrait également cinq de ces pays, à savoir la Bulgarie, la Hongrie, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie, ainsi que six pays tiers de l'UE situés dans les Balkans occidentaux et la République de Moldavie.

## Qui a été interrogé ?

- Dans les 11 États membres de l'UE, 22 203 Roms et non-Roms<sup>18</sup> ont été interrogés dans le cadre des deux enquêtes et des informations sur 84 284 membres de ménages ont été collectées.
- Les entretiens ont eu lieu en face à face chez les répondants roms et non-roms.
- Les personnes qui s'identifient comme étant roms. En France, il s'agissait de personnes s'identifiant comme des gens du voyage, vivant dans des caravanes sur des sites d'accueil. Les citoyens roms de l'UE venant de Roumanie vivant actuellement en France ont aussi été interrogés ; les résultats de ce groupe feront l'objet d'un rapport ultérieur.
- La population générale vivant dans la même zone ou à proximité immédiate des Roms interrogés. Dans le rapport, ce groupe est appelé les « non-Roms ».

## Quelles étaient les questions posées ?

- Questions sur les caractéristiques sociodémographiques de base de tous les membres du ménage
- Questions sur la situation en termes d'emploi, d'éducation, de santé et de logement
- Questions sur le quartier et son infrastructure
- Questions sur des difficultés en matière d'intégration, de discrimination, de connaissance des droits et de citoyenneté
- Questions sur la mobilité et la migration

<sup>18</sup> Le qualificatif « non-Rom » se rapporte à la population générale vivant dans la même zone ou à proximité immédiate des Roms interrogés dans ces enquêtes.

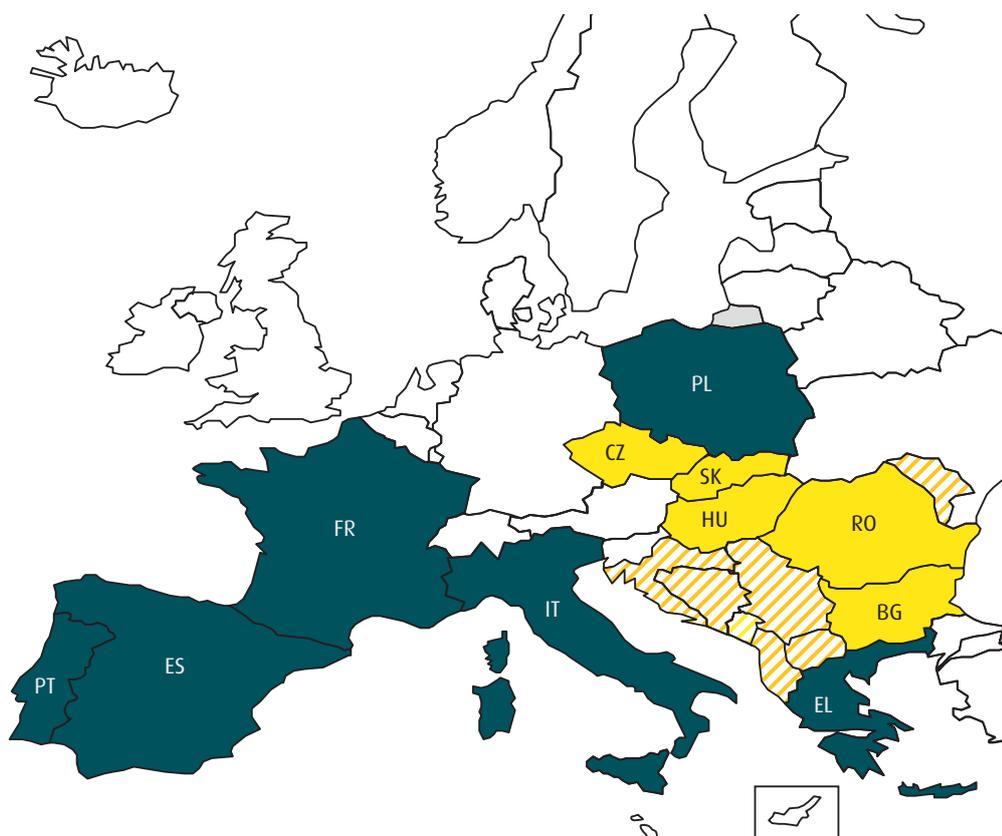
## Quelle est la représentativité des résultats ?

- Les résultats sont représentatifs des Roms vivant dans des zones où leur densité est supérieure à la moyenne nationale.
- Les résultats concernant les non-Roms interrogés ne sont pas représentatifs de la population majoritaire, mais servent d'élément de référence pour les Roms, étant donné que les non-Roms interrogés partagent le même environnement, le même

marché du travail et les mêmes infrastructures sociales que les Roms interrogés vivant à proximité.

Les résultats présentés dans ce rapport introductif soulignent la nécessité de stratégies nationales d'intégration des Roms qui soient efficaces. En temps voulu, une série de publications présentera en détail l'analyse d'un nombre de données plus important. Ces rapports, qui seront publiés consécutivement, mettront l'accent notamment sur les différences de genre et d'âge.

Figure 1 : Couverture géographique des enquêtes pilotes sur les Roms, 2011



- États membres de l'UE couverts par la FRA
- États membres de l'UE couverts par le PNUD et la FRA
- ▨ Pays tiers couverts par le PNUD

Source : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011 ; enquête régionale sur les Roms PNUD/Banque mondiale/CE, 2011

Codes pays	États membres de l'UE
BG	Bulgarie
CZ	République tchèque
EL	Grèce
ES	Espagne
FR	France
HU	Hongrie
IT	Italie
PL	Pologne
PT	Portugal
RO	Roumanie
SK	Slovaquie

## Que montrent les résultats ?

Les résultats confirment les préoccupations exprimées en avril 2011 par la Commission européenne dans sa Communication<sup>19</sup>, selon lesquelles les Roms sont nombreux à être confrontés à la discrimination et l'exclusion sociale et vivent souvent de façon marginalisée dans des conditions socio-économiques précaires.

Les indicateurs présentés montrent que, **dans les 11 États membres de l'UE couverts par les enquêtes**, la situation socio-économique des Roms dans les quatre domaines clés de l'emploi, de l'éducation, du logement et de la santé n'est pas satisfaisante et est, en moyenne, pire que la situation des non-Roms vivant à proximité immédiate. Ils montrent également que les Roms continuent à faire l'objet de discrimination et ne sont pas suffisamment conscients des droits qui leur sont garantis par la législation de l'UE, telle que la directive relative à l'égalité raciale<sup>20</sup>.

### Dans l'éducation :

- en moyenne, parmi les répondants, seul un enfant rom sur deux fréquente une école maternelle ou un établissement préscolaire ;
- pendant la période de scolarité obligatoire, à l'exception de la Bulgarie, de la Grèce et de la Roumanie, neuf enfants roms âgés de 7 à 15 ans sur 10 seraient scolarisés ;
- la scolarisation chute sensiblement après la période de scolarité obligatoire : seuls 15 % des jeunes adultes roms interrogés ont achevé un enseignement secondaire supérieur général ou professionnel.

### Dans l'emploi :

- en moyenne, moins d'un Rom sur trois est salarié ;
- un répondant rom sur trois déclare être au chômage ;
- d'autres répondants déclaraient être au foyer, retraités, inaptes à travailler ou indépendants.

### Dans la santé :

- un répondant rom sur trois âgé de 35 à 54 ans fait état de problèmes de santé limitant son activité quotidienne ;
- en moyenne, environ 20 % des répondants roms ne sont pas couverts par une assurance médicale ou ne savent pas s'ils bénéficient d'une telle couverture.

### Dans le logement :

- en moyenne, dans les ménages roms interrogés, plus de deux personnes vivent dans une seule pièce ;
- environ 45 % des Roms vivent dans un ménage qui ne dispose pas d'un des éléments de confort de base suivants au moins : cuisine intérieure, toilettes intérieures, douche intérieure ou bain, et électricité.

### Pauvreté :

- en moyenne, près de 90 % des Roms interrogés vivent dans un ménage ayant un revenu équivalent en dessous du seuil national de pauvreté ;
- environ 40 % des Roms en moyenne vivent dans un ménage dont l'un des membres, au moins une fois au cours du dernier mois, s'est couché en ayant faim, par manque de moyens pour l'achat de nourriture.

### Discrimination et sensibilisation aux droits :

- près de la moitié des Roms interrogés ont déclaré avoir fait l'objet de discrimination au cours des 12 derniers mois en raison de leur origine ethnique ;
- environ 40 % des Roms interrogés connaissent les lois interdisant la discrimination à l'égard de personnes issues de minorités ethniques lorsqu'ils postulent pour un poste de travail.

## Éducation

L'éducation détermine les chances de réussite et constitue un élément essentiel pour trouver un emploi stable et correctement rémunéré. Les résultats des enquêtes confirment que les enfants roms accusent un retard en matière de niveau d'instruction. Pourtant, le droit à l'éducation est un droit de l'homme fondamental protégé par l'article 28 de la Convention sur les droits de l'enfant (CRC) des Nations Unies (ONU), ratifiée par tous les États membres de l'UE, et par l'article 14 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Les États membres de l'UE se doivent donc de garantir à tous les enfants l'égalité d'accès à l'éducation, notamment la scolarité obligatoire. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)<sup>21</sup>, ceux qui n'ont pas achevé au moins l'enseignement obligatoire risquent fort de vivre dans la pauvreté et ne disposent que de chances limitées de développer leurs compétences d'apprentissage et d'exploiter la totalité de leur potentiel.

19 Commission européenne (2011), Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020, COM(2011) 173 final, Bruxelles.

20 Directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32000L0043:fr:HTML>.

21 UNESCO (2010), *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2010. Atteindre les marginalisés*, Paris, UNESCO, p. 155.

Figure 2: Enfants entre l'âge de 4 ans et l'âge d'entrée dans l'enseignement obligatoire, fréquentant une structure préscolaire (données regroupées, en %)



Notes: \* En Bulgarie, Hongrie, Roumanie et Pologne, l'éducation obligatoire commence à 7 ans; dans les autres États membres de l'UE à 6 ans.

Source: Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011; enquête régionale sur les Roms PNUD/Banque mondiale/CE, 2011

Cette section présente une étude comparative des taux de scolarisation, de fréquentation scolaire et d'achèvement des études entre Roms et non-Roms. Les résultats confirment ceux d'enquêtes précédentes<sup>22</sup>, à savoir que les enfants roms accusent un retard en matière de niveau d'instruction.

### Taux de fréquentation préscolaire

L'éducation lors de la petite enfance joue un rôle majeur dans la réussite de la scolarité à venir. Dans sa communication de 2011 sur l'éducation et l'accueil de la petite enfance, la Commission européenne a souligné que «*c'est au stade de la petite enfance que l'éducation conditionne le plus le développement des enfants et peut aider ceux qui vivent dans des milieux défavorisés à en sortir*»<sup>23</sup>. C'est pourquoi la Commission a spécifiquement demandé aux États membres de l'UE, dans sa communication sur le Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms d'«*élargir l'accès à une éducation et à un accueil de qualité pour la petite enfance*»<sup>24</sup> pour les Roms.

Les résultats montrent qu'il s'agit effectivement d'une priorité importante.

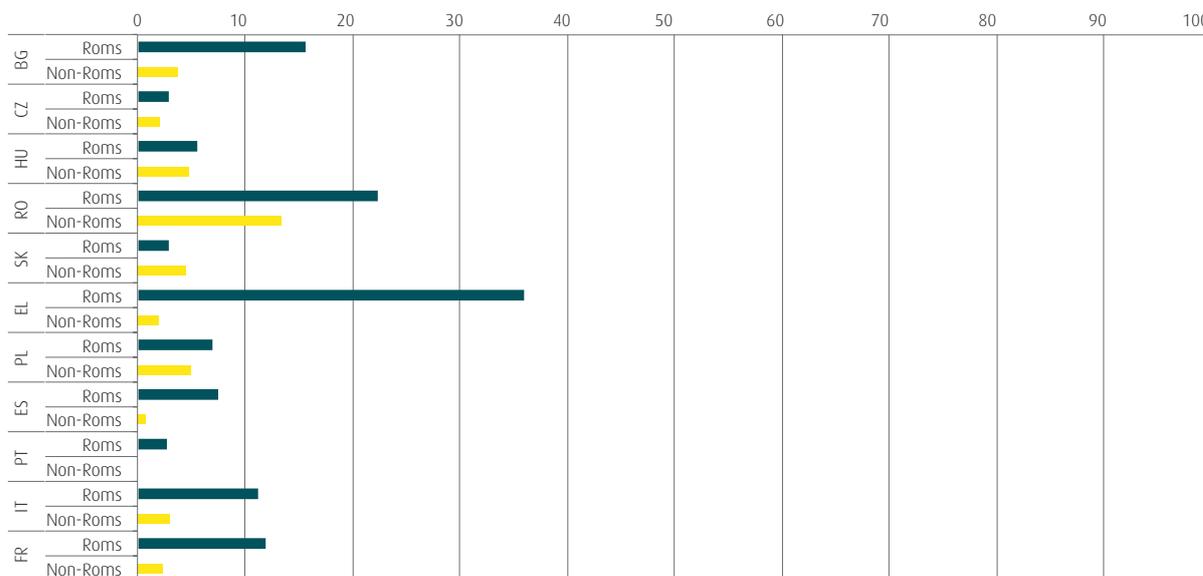
Dans neuf des 11 États membres de l'UE couverts par l'enquête, les résultats ont mis en évidence des écarts considérables du taux de fréquentation d'une structure préscolaire entre les enfants roms et non-roms (voir la Figure 2). Il existe cependant des différences significatives entre les États membres de l'UE: en Espagne et en Hongrie, par exemple, au moins sept enfants sur 10 interrogés, roms et non-roms, fréquentent une structure préscolaire. Le contraste avec la Grèce est marqué, puisque moins de 10 % des enfants roms y fréquentent une structure préscolaire contre moins de 50 % des enfants non-roms. Les taux de scolarisation les plus faibles en milieu préscolaire se rencontrent chez les enfants roms et non-roms en Grèce et en Slovaquie. Dans l'ensemble, les résultats ne montrent pas de différences significatives entre les genres.

22 EUMC (2006), *Roma and Travellers in public education*, Vienne, EUMC; Ivanov, A., Collins, M., Grosu, C., Kling, J., Milcher, S., O'Higgins, N., Slay, B. et Zhelyazkova, A. (2006), *At risk: Roma and the displaced in Southeast Europe*, Bratislava, PNUD/Banque mondiale/CE Bureau régional pour l'Europe et la Communauté des États indépendants; Revenga, A., Ringold, D., et Tracy, W. M. (2002), *Poverty and ethnicity. A cross-country study of Roma poverty in central Europe*, Washington D.C., La Banque mondiale.

23 Commission européenne, (2011), *Éducation et accueil de la petite enfance: permettre aux enfants de se préparer au mieux au monde de demain*, COM(2011) 66 final, Bruxelles, 17 février 2011, p. 3, [http://ec.europa.eu/education/school-education/doc/childhoodcom\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/education/school-education/doc/childhoodcom_fr.pdf).

24 Commission européenne COM(2011) 173 final, 5 avril 2011, p. 6.

Figure 3 : Enfants de 7 à 15 ans non scolarisés (%)



Source : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011

### Scolarisation des enfants en âge d'instruction obligatoire

Il est indispensable d'achever l'enseignement obligatoire pour obtenir un emploi décent et accéder aux niveaux d'enseignement post-obligatoire et supérieur. Le pourcentage d'enfants âgés de 7 à 15 ans qui ne sont pas scolarisés<sup>25</sup> n'est pas seulement un indicateur des chances de cette génération à l'avenir. Il constitue également un avertissement pour les systèmes éducatifs. Il convient de noter que ces résultats ne diffèrent pas en fonction des types d'établissements, par exemple ceux accueillant les enfants souffrant d'un handicap mental ou physique, qui existent dans certains États membres de l'UE et vers lesquels les enfants roms sont souvent dirigés, selon des recherches antérieures<sup>26</sup>.

Les résultats font apparaître des différences importantes entre le taux de scolarisation des enfants roms et celui des non-roms (voir la Figure 3). La situation diffère cependant significativement d'un État membre de l'UE à l'autre. En Bulgarie, en France, en Grèce, en Italie et en Roumanie, au moins 10 % des enfants roms âgés de 7 à 15 ans sont identifiés par la FRA comme non scolarisés, c'est-à-dire qu'ils ne fréquentent pas d'établissement préscolaire, ne sont pas encore scolarisés, ont sauté l'année, ont arrêté complètement l'école ou travaillent déjà. La plus forte proportion est observée en Grèce, où plus de 35 % des enfants roms ne vont pas à l'école.

25 En Bulgarie, Hongrie, Pologne et Roumanie, beaucoup d'enfants entrent dans l'enseignement primaire à l'âge de 7 ans, dans les autres pays à 6 ans. En Grèce et en République tchèque, l'école est obligatoire jusqu'à 15 ans, dans les autres pays plus tard.

26 EUMC (2006), *Roma and Travellers in public education*, Vienne, EUMC.

**Figure 4: Membres de ménages âgés de 20 à 24 ans ayant au moins achevé des études générales ou professionnelles jusqu'à la fin du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (données regroupées, en %)**



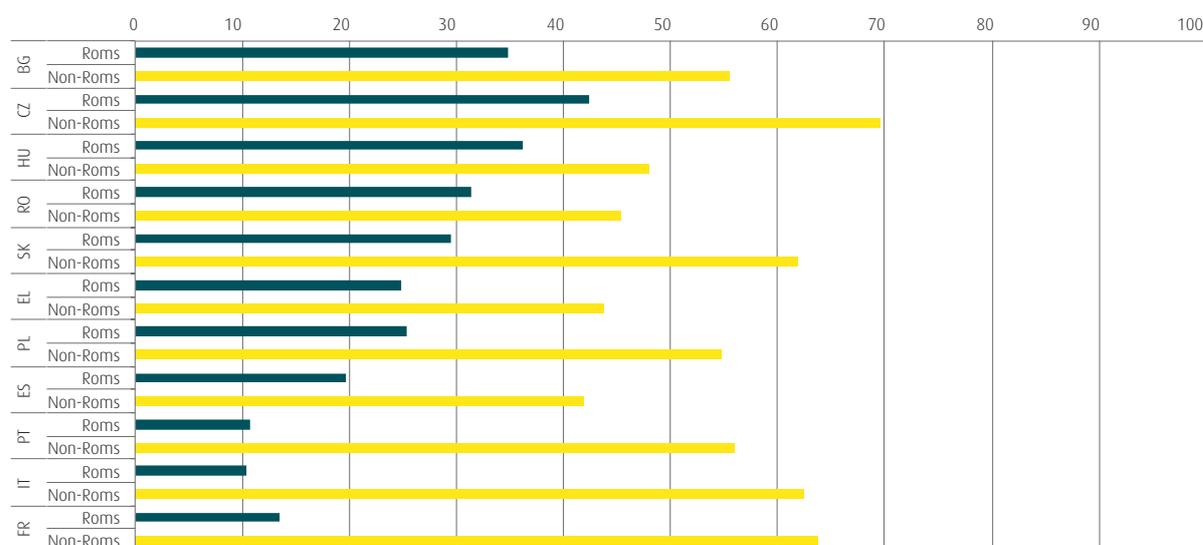
Source: Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011; enquête régionale sur les Roms PNUD/Banque mondiale/CE, 2011

### Études de fin du secondaire, générales ou professionnelles, menées à bien

Pour obtenir un emploi qualifié et accéder à l'enseignement supérieur, il est essentiel d'avoir achevé des études générales ou professionnelles jusqu'à la fin du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Plus le niveau d'éducation atteint est élevé, plus grandes sont les chances d'accéder à un emploi sûr, décent et bien rémunéré. Les résultats concernant les jeunes adultes âgés de 20 à 24 ans arrivant sur le marché du travail diffèrent significativement entre les Roms et les non-Roms dans tous les États membres de l'UE (voir la Figure 4). Dans cinq États membres de l'UE sur 11, l'Espagne, la France, la Grèce, le Portugal et la Roumanie, moins d'un Rom sur 10 a terminé ses études secondaires. En Pologne et en République tchèque, les résultats sont meilleurs, même si la proportion de jeunes roms ayant terminé des études à ce niveau est encore inférieure à un sur trois.

En Espagne et au Portugal, la proportion de non-Roms ayant étudié jusqu'à la fin du cycle secondaire est nettement plus basse que dans les autres États membres de l'UE et pourrait refléter des problèmes structurels locaux ou régionaux ayant des conséquences négatives sur les deux groupes vivant à proximité immédiate. Les résultats pour ce niveau d'éducation mettent en évidence de petites différences de genre dans le groupe des Roms, sauf en Pologne, où les femmes roms déclarent plus souvent que les hommes roms avoir terminé leurs études secondaires.

Figure 5: Membres de ménages âgés de 20 à 64 ans ayant un emploi rémunéré – hors travail indépendant (données regroupées, en %)



Source: Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011; enquête régionale sur les Roms PNUD/Banque mondiale/CE, 2011

## Emploi

Selon les statistiques d'Eurostat, le taux d'emploi rémunéré de la population âgée de 20 à 64 ans dans l'UE atteignait en moyenne 68,6 % en 2010<sup>27</sup>. La stratégie Europe 2020 fixe comme objectif global un taux de 75 %. Dans un contexte de crise économique, il est pourtant raisonnable de penser que la concurrence pour l'emploi, plus particulièrement pour les emplois peu qualifiés, désavantagera de plus en plus les Roms lorsqu'ils seront en concurrence pour un emploi. Cela n'est pas uniquement dû à leur manque de formation adéquate et de compétences recherchées sur le marché. Ils sont aussi souvent victimes de discrimination: en 2009, d'après les données EU-MIDIS, un Rom sur cinq interrogés déclarait avoir été victime de discrimination dans le cadre d'une recherche d'emploi.

### Taux d'emploi rémunéré

Le terme «emploi rémunéré»<sup>28</sup> recouvre les emplois rémunérés (à plein temps, à temps partiel et ponctuels) ainsi que le congé parental, mais exclut le travail indépendant. Dans certains États membres de l'UE, le taux de travail indépendant est assez élevé, comme nous l'expliquons par la suite. Il convient également de remarquer que les non-Roms interrogés ne sont pas représentatifs de la population en général; les résultats de ce groupe diffèrent donc des données issues des statistiques générales sur la population, comme l'enquête sur les forces de travail (EFT).

Dans l'ensemble, les résultats indiquent que l'objectif global de la stratégie Europe 2020 constitue un défi considérable. À cet égard, l'objectif du Cadre de l'UE, «réduire l'écart en matière d'emplois entre les Roms et le reste de la population», demandera aux États membres des efforts très importants.

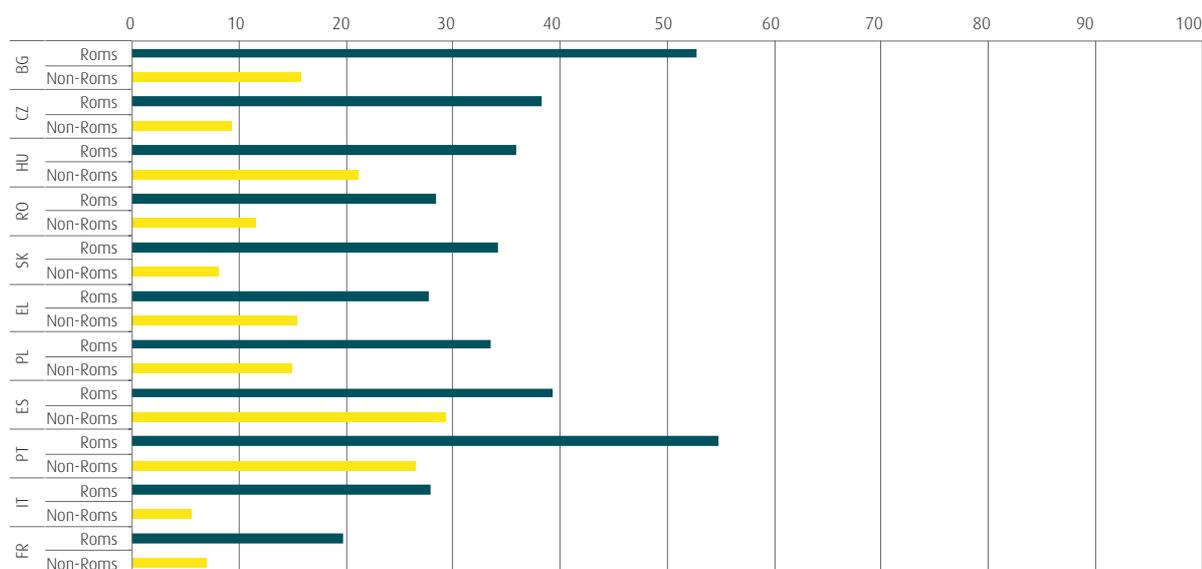
L'enquête met en évidence des différences importantes entre les Roms et les non-Roms interrogés en France, en Italie et au Portugal, où un Rom sur dix seulement, dans la tranche des 25 à 64 ans, a déclaré avoir un emploi rémunéré (Figure 5). Le contraste est important par rapport aux non-Roms interrogés, dont le taux d'emploi rémunéré est nettement plus élevé. La faiblesse de ces taux d'emploi des Roms demande à être étudiée plus avant, dans la mesure où ses causes peuvent être multiples. Cela peut par exemple s'expliquer par le taux variable de travail indépendant dans les pays couverts par l'enquête. En effet, environ 20 % des Roms interrogés en France, mais également en Grèce, et environ 25 % de ceux interrogés en Italie ont déclaré être travailleurs indépendants. C'est pourquoi dans la communication de la Commission européenne sur un Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms, il est demandé spécifiquement aux États membres de l'UE de garantir aux Roms un accès complet et non discriminatoire aux outils et initiatives propres aux travailleurs indépendants ainsi qu'au microcrédit.

Les taux d'emploi rémunéré les plus élevés, pour les Roms comme pour les non-Roms, sont observés en République tchèque. C'est en Hongrie que les différences des taux d'emploi entre Roms et non-Roms sont les plus faibles.

27 Il n'est pas possible de comparer directement cet indicateur avec les résultats des enquêtes dans la mesure où il est fondé sur une définition différente. Pour les données Eurostat, voir: [http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&language=fr&rcode=t2020\\_10](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&language=fr&rcode=t2020_10).

28 Il a été demandé aux personnes répondant à l'enquête d'identifier la situation en matière d'emploi de chaque membre du ménage.

Figure 6 : Personnes\* âgées de 20 à 64 ans ayant répondu à l'enquête et se considérant comme sans-emploi (%)



Notes : \* Il a été demandé aux personnes de répondre à cette question uniquement pour elles-mêmes en faisant abstraction des autres membres du ménage; les questions relatives au chômage ont été formulées différemment dans les deux enquêtes; les données concernant cet indicateur n'ont donc pas pu être regroupées.

Source : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011

Les taux d'emploi, calculés d'après les données du PNUD, de la Banque mondiale et de la CE, en utilisant la méthode de l'EFT, donnent un résultat similaire et révèlent en outre d'autres détails importants dans les cinq États membres de l'UE couverts par les deux enquêtes, à savoir la Bulgarie, la Hongrie, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie. Les taux d'emploi des femmes sont plus bas que ceux des hommes, pour les Roms comme pour les non-Roms, le phénomène étant toutefois plus accentué pour les Roms.

## Chômage autodéclaré

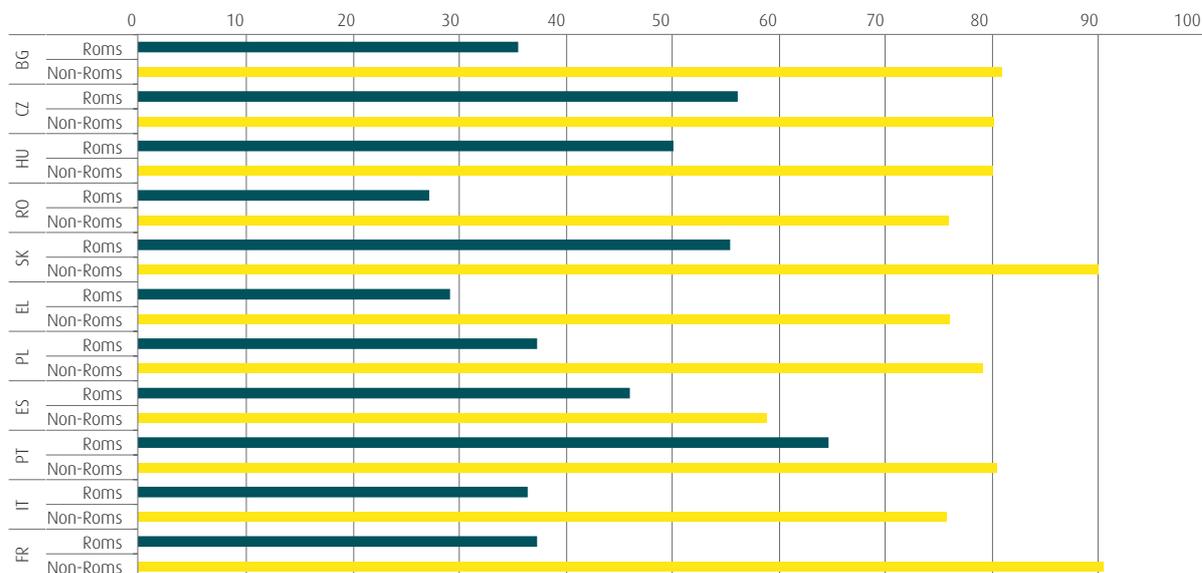
Il est difficile d'évaluer le chômage à l'aide d'une enquête dans la mesure où les personnes interrogées peuvent interpréter différemment leur situation. Par exemple, les personnes ne travaillant qu'occasionnellement ou actifs dans l'économie informelle préféreront peut-être se ranger dans la catégorie des sans-emploi dans le cadre d'une enquête. Sachant cela, il faut lire les résultats obtenus dans la catégorie « chômage autodéclaré »<sup>29</sup> en relation avec les autres indicateurs, comme ceux relatifs à l'emploi rémunéré présentés dans la section précédente.

L'enquête révèle un taux de chômage élevé chez les Roms, dans tous les États membres de l'UE où ils ont été interrogés (voir la Figure 6). Dans la plupart des États membres, il y a deux fois plus de Roms se déclarant sans emploi que de non-Roms; en Italie, en République tchèque et en Slovaquie le nombre de Roms se déclarant sans emploi est jusqu'à 4 à 5 fois supérieur au nombre de non-Roms.

Les données du PNUD, de la Banque mondiale et de la CE sur le chômage, calculées selon la méthode de l'EFT, donnent des résultats similaires et révèlent en outre d'autres détails importants dans les cinq États membres de l'UE couverts par les deux enquêtes concernant le sexe et l'âge. Par exemple, les taux de chômage déclarés pour les femmes roms sont en moyenne supérieurs de plus d'un tiers à ceux des hommes roms, alors que dans le cas des non-Roms, l'écart entre le taux de chômage des hommes et celui des femmes est bien moins important. De plus, parmi les jeunes Roms âgés de 15 à 24 ans se déclarant sans emploi, il est préoccupant de constater qu'entre 58 % (en Hongrie) et 77 % (République tchèque) d'entre eux n'ont jamais travaillé.

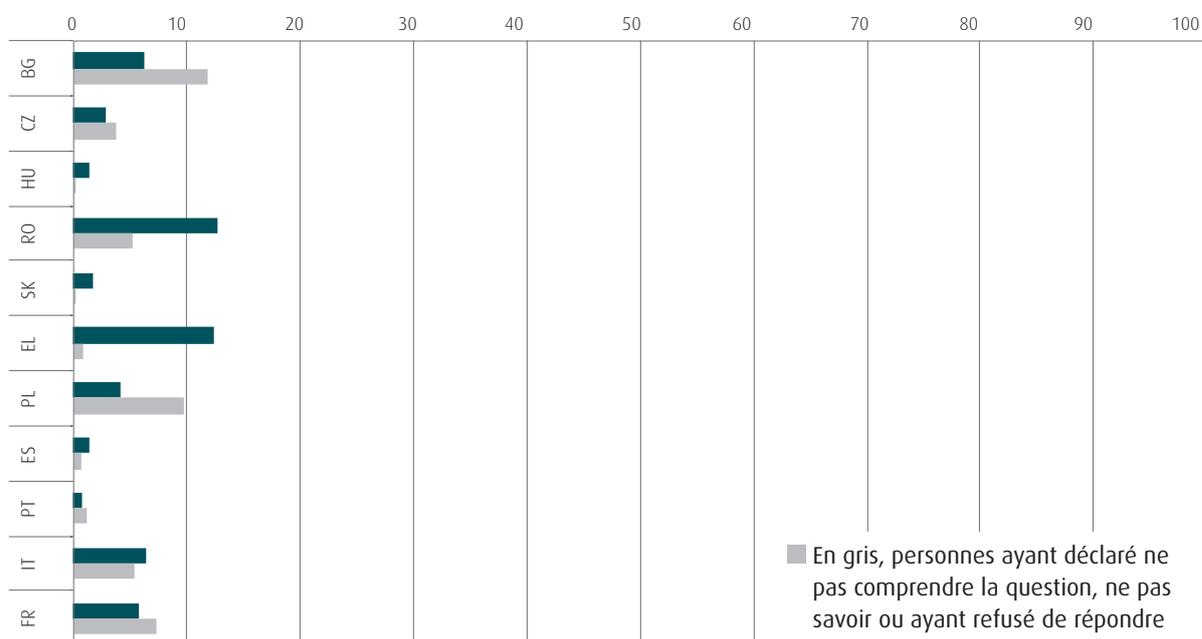
29 Cet indicateur ne peut être comparé à celui de l'EFT en matière de chômage, qui définit une personne sans emploi comme sans travail pendant une semaine de référence mais actuellement disponible pour travailler et qui, soit a recherché activement du travail au cours des quatre semaines passées, soit a déjà trouvé un emploi et doit commencer à travailler dans les trois mois à venir. Contrairement à l'enquête régionale sur les Roms du PNUD, de la Banque mondiale et de la CE, l'enquête pilote de la FRA sur les Roms ne limite pas la définition à une période spécifique, à une semaine de référence ou à la disponibilité et/ou volonté de travailler afin d'englober également les personnes qui sont restées sans emploi pendant des périodes plus longues et ne cherchaient pas activement du travail.

Figure 7 : Personnes interrogées de plus de 18 ans déclarant qu'elles bénéficient ou bénéficieront d'une retraite privée ou versée par l'État (%)



Source: Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011

Figure 8 : Enfants roms de 7 à 15 ans travaillant en dehors du foyer (%)



Source: Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011

## Retraites

Dans le cadre de l'enquête de la FRA, il a également été demandé aux participants s'ils bénéficiaient ou bénéficieraient à l'avenir d'une retraite privée ou versée par l'État<sup>30</sup>. Dans tous les États membres de l'UE, les Roms sont moins nombreux que les non-Roms à déclarer qu'ils bénéficient ou bénéficieraient de ce type de retraite (voir la Figure 7). Néanmoins, plus de la moitié des Roms interrogés ont déclaré qu'ils bénéficiaient ou bénéficieraient d'une retraite en Hongrie, en République tchèque et en Slovaquie, ce chiffre étant de deux Roms sur trois au Portugal. Les résultats mettent en évidence de petites différences liées au sexe dans l'ensemble. Cependant, dans la population rom interrogée en Espagne et en Grèce, les hommes ont indiqué plus souvent que les femmes qu'ils bénéficiaient ou bénéficieraient d'une retraite.

## Travail des enfants

La proportion d'enfants âgés entre 7 et 15 ans déclarés comme travaillant hors du foyer est très basse dans la plupart des États membres de l'UE (voir la Figure 8). Pour les enfants non-roms, elle est quasiment nulle.

Cependant, en Grèce et en Roumanie, plus d'un enfant rom sur dix est déclaré comme travaillant en dehors du foyer alors qu'en Bulgarie, en France et en Italie, la proportion s'élève à environ 6 %. Lorsqu'il leur a été demandé de préciser le type de tâches que les enfants effectuaient

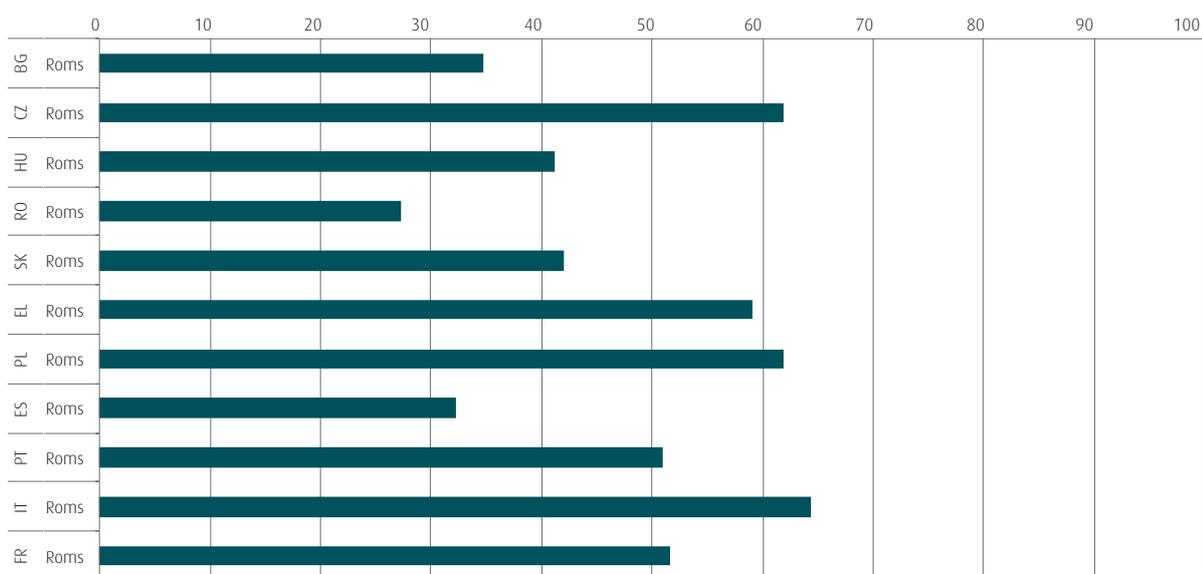
hors du foyer, les personnes interrogées ont évoqué soit la collecte d'objets pour la revente ou pour le recyclage, soit la mendicité dans la rue. Les autres activités consistent à travailler dans un magasin, dans une ferme ou sur un marché, à vendre des objets dans la rue, ou encore à faire des courses ou à surveiller des voitures.

Un nombre important de personnes interrogées ont déclaré ne pas comprendre la question, ne pas savoir ou ont refusé de répondre. Cela pourrait relever d'une réticence à déclarer que les enfants travaillent ou pourrait signifier que le type de travail ne correspondait à aucune des catégories précédemment citées.

## Discrimination fondée sur l'origine ethnique dans la recherche d'emploi

Les résultats de l'enquête quant à la perception de discriminations lors de la recherche d'emploi sur les cinq dernières années corroborent largement ceux de l'enquête EU-MIDIS de 2009. Onze ans après l'adoption de la directive européenne sur l'égalité raciale, plus de la moitié des Roms interrogés ont déclaré avoir été victimes de discrimination en raison de leurs origines Roms (voir la Figure 9). Les chiffres les plus élevés en matière de discriminations subies sont observés chez les Roms en Italie et en République tchèque. En Bulgarie et en Roumanie, les manifestations de discriminations sont moins rapportées, confirmant les résultats précédents de l'enquête EU-MIDIS.

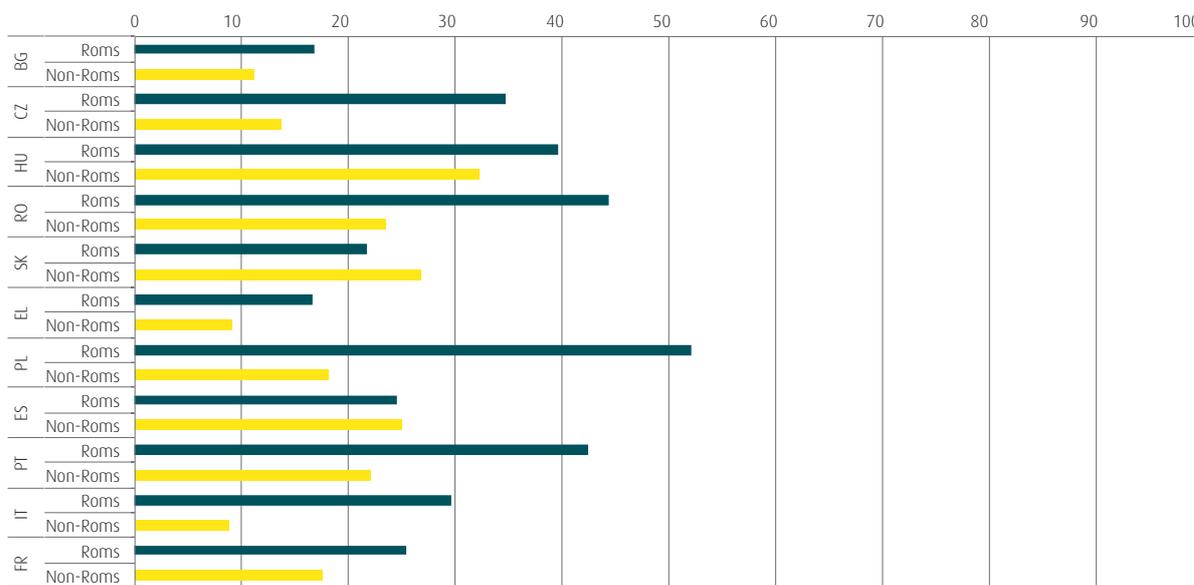
Figure 9 : Personnes roms âgées de 16 ans et plus ayant cherché du travail au cours des 5 dernières années et déclarant avoir été victimes de discrimination à cause de leurs origines roms (données regroupées, en %)



Source : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011; enquête régionale sur les Roms PNUD/Banque mondiale/CE, 2011

30 Cette question ne faisait ni partie du questionnaire de base commun, ni du questionnaire du PNUD.

Figure 10: Répondants âgés de 35 à 54 ans souffrant de problèmes de santé limitant leurs activités quotidiennes (%)



Source: Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011

Figure 11: Répondants de 18 ans et plus ayant une couverture médicale (données regroupées, en %)



Source: Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011; enquête régionale sur les Roms PNUD/Banque mondiale/CE, 2011

## Santé

### Limitations dans les activités quotidiennes dues à des problèmes de santé

Il a été demandé aux personnes interrogées si leurs activités quotidiennes étaient limitées par des maux, des maladies ou des blessures (par exemple travailler, faire des courses ou rester en contact avec d'autres personnes). Les limitations dans les activités quotidiennes en raison de problèmes de santé augmentent avec l'âge. Afin d'éviter que les différences d'âge dans la composition de l'échantillon de population<sup>31</sup> influencent les résultats, un groupe d'âge particulier (35 à 54 ans) de Roms et de non-Roms a donc été défini. Ce groupe d'âge a généralement les taux d'activité les plus élevés. Il est donc raisonnable de penser qu'une limitation dans les activités quotidiennes serait susceptible d'affecter les possibilités de trouver un emploi ou d'effectuer un travail rémunéré.

Les Roms sont plus nombreux que les non-Roms à déclarer être limités dans leurs activités quotidiennes, sauf en Espagne et en Slovaquie. Plus de la moitié des Roms interrogés en Pologne, ont indiqué rencontrer ce type de problèmes, alors qu'en Bulgarie et en Grèce, moins de 20 % l'ont indiqué. En Espagne, les réponses des Roms et des non-Roms ne laissent apparaître aucune différence. En revanche, en Italie, le nombre de Roms faisant état de telles limitations est sept fois supérieur à celui des non-Roms. On note également une différence importante entre Roms et non-Roms en République tchèque (voir la Figure 10).

En prenant en considération le sexe des personnes interrogées dans tous les États membres de l'UE, les femmes roms et non-roms sont plus nombreuses que les hommes à se dire limitées dans leurs activités quotidiennes pour des raisons de santé.

### Assurance médicale

On a demandé aux participants âgés de 18 ans et plus s'ils bénéficiaient d'une forme quelconque d'assurance médicale dans leur pays (les noms des principaux dispositifs d'assurance nationaux étant suggérés par l'enquêteur). Le fond de cette question ne portait pas sur les services de santé effectivement rendus en cas de besoin, mais sur la connaissance que les répondants avaient de leur situation en termes de couverture maladie. L'importance de cet élément provient du fait qu'une personne pourrait être à même de ne pas recourir aux services médicaux auxquels elle peut prétendre, tels que des soins de santé préventifs ou des examens de dépistage, si elle ignore le fait qu'elle possède une couverture maladie.

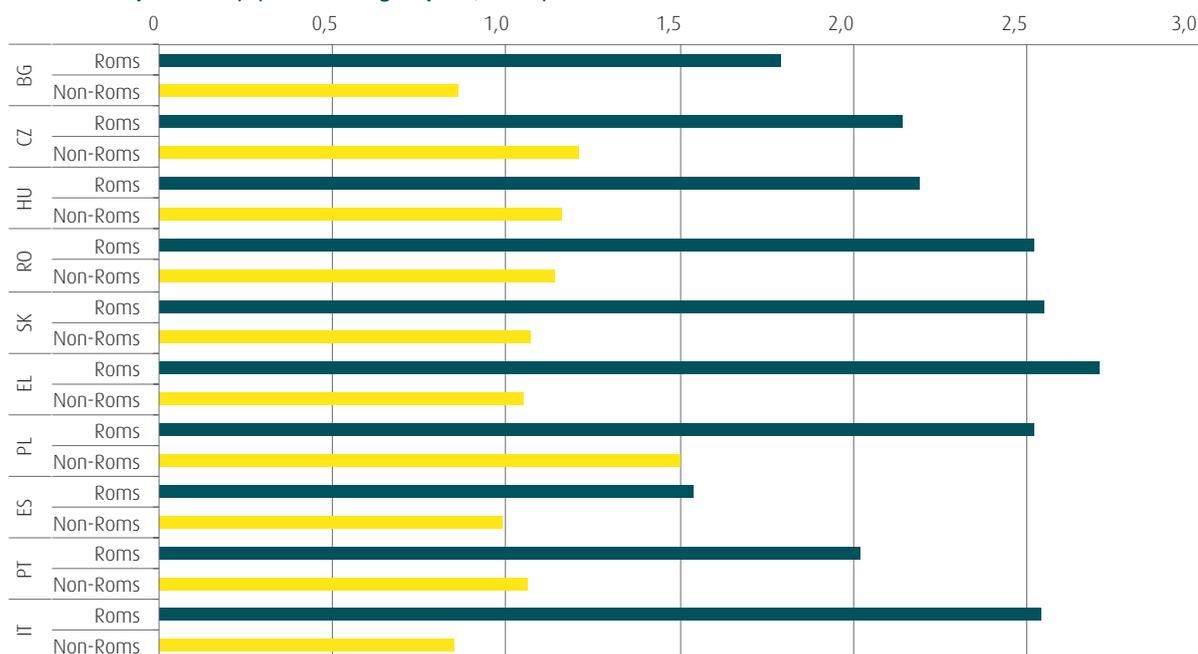
En Espagne, en France, en Hongrie, en Pologne, au Portugal et en Slovaquie, environ 90 % des Roms comme des non-Roms ayant répondu ont déclaré bénéficier d'une couverture maladie. En Italie, environ 20 % des Roms et des non-Roms ont déclaré ne pas bénéficier.

Les différences entre les réponses des Roms et des non-Roms sont particulièrement importantes en Bulgarie, en Grèce et en Roumanie, où seuls 45 % des Roms environ indiquent bénéficier d'une assurance maladie contre environ 85 % pour les non-Roms. Un petit nombre de Roms interrogés en Bulgarie et en République tchèque (environ 6 %) ont déclaré ne pas savoir ou ne pas comprendre la question (voir la Figure 11).

Dans l'ensemble, aucune différence liée au sexe n'a été relevée. Dans la plupart des États membres de l'UE, on ne note pas non plus de différences en fonction de l'âge. Toutefois, en Bulgarie, en Italie et en Roumanie, les répondants de plus de 50 ans étaient plus nombreux en comparaison à déclarer qu'ils bénéficiaient d'une couverture maladie, que les répondants plus jeunes, en particulier dans la population rom.

<sup>31</sup> La répartition de la population interrogée en fonction de l'âge montre des disparités marquées entre les Roms et les non-Roms : dans tous les États membres de l'UE, la population rom interrogée était en moyenne plus jeune que la population non-Rom.

Figure 12 : Nombre moyen de personnes par pièce (sauf cuisine, couloirs, toilettes, salle de bains ou pièce louée séparément) (données regroupées, en %)



Notes: Les ménages roms vivant dans des logements mobiles ou de fortune ne sont pas pris en considération dans ce calcul; il s'agit des Roms (gens du voyage) interrogés en France vivant tous dans des caravanes sur des aires d'accueil, d'environ la moitié des Roms interrogés en Italie et d'environ 10 % des Roms interrogés en Grèce et au Portugal.

Source: Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011; enquête régionale sur les Roms PNUD/Banque mondiale/CE, 2011

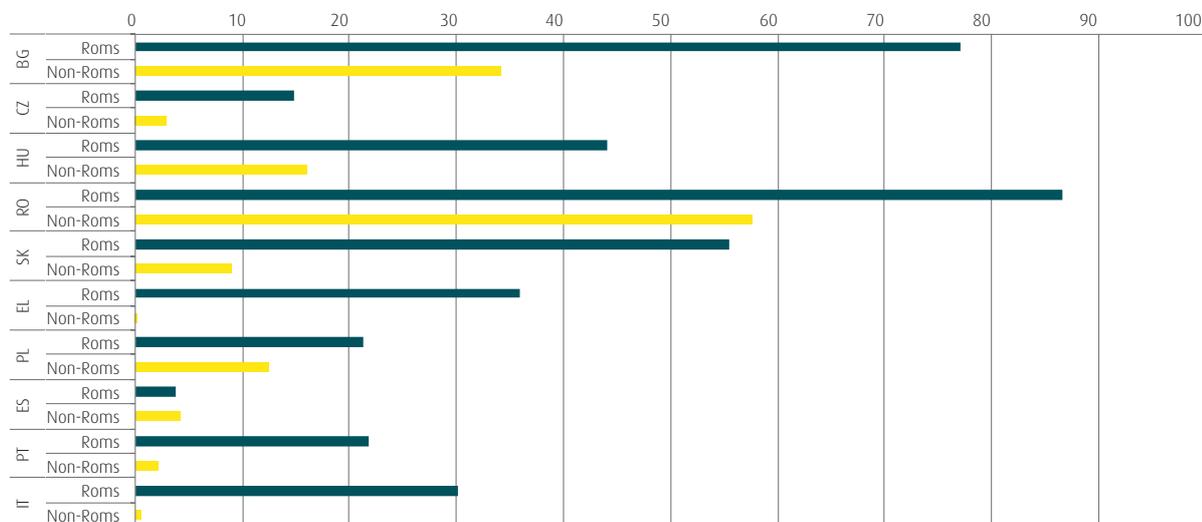
## Logement

### Espace disponible

La disponibilité d'un espace personnel suffisant dans un ménage constitue un indicateur clé pour évaluer la qualité du logement. Les enquêtes sur les Roms de la FRA et du PNUD, de la Banque mondiale et de la CE ont mesuré ce paramètre en fonction du nombre de personnes par pièce, en excluant la cuisine, les couloirs, la salle de bain ou toute autre pièce louée séparément.

Les résultats font état de différences considérables entre les ménages roms et non-roms (voir la Figure 12). Dans tous les États membres de l'UE, les personnes partageant une pièce sont plus nombreuses en moyenne dans les ménages roms que dans les ménages non-roms. Dans les ménages non-roms, la moyenne s'établit à une personne par pièce dans la plupart des États membres, exception faite de la Pologne, où la moyenne s'établit à 1,5 personne par pièce dans les ménages roms et non-roms. En revanche, le nombre moyen de personnes par pièce dans les ménages roms va de 1,5 en Espagne à plus de 2,5 en Grèce, en Italie, en Pologne, en Roumanie et en Slovaquie. Dans ces États membres, les différences entre les Roms et les non-Roms sont très marquées, en particulier en Grèce.

**Figure 13 : Personnes vivant dans des ménages ne disposant pas d'au moins un des éléments de confort de base suivants : cuisine intérieure, toilettes intérieures, douche/baignoire intérieure et électricité (données regroupées, en %)**



Notes : Les ménages roms vivant dans des logements mobiles ou de fortune ne sont pas pris en compte dans ce calcul ; il s'agit des Roms (gens du voyage) interrogés en France vivant tous dans des caravanes sur des aires d'accueil, d'environ la moitié des Roms interrogés en Italie et d'environ 10 % des Roms interrogés en Grèce et au Portugal.

Source : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011 ; enquête régionale sur les Roms PNUD/Banque mondiale/CE, 2011

## Absence d'éléments de confort de base

Les enquêtes ont évalué la qualité du logement en fonction d'un autre élément, à savoir la présence d'éléments de confort de base suivants : cuisine intérieure, toilettes intérieures, douche ou baignoire intérieure et électricité. Les réponses mettent en évidence d'importantes disparités entre les États membres de l'UE quant à la proportion de Roms et de non-Roms vivant dans des ménages où au moins l'un de ces quatre éléments manque (voir la Figure 13). À cet égard, l'Espagne fait figure d'exception. La grande majorité des ménages roms et non-roms disposent de ces éléments. L'enquête n'a pas enregistré la qualité ou l'ancienneté des éléments de confort dont disposaient les ménages.

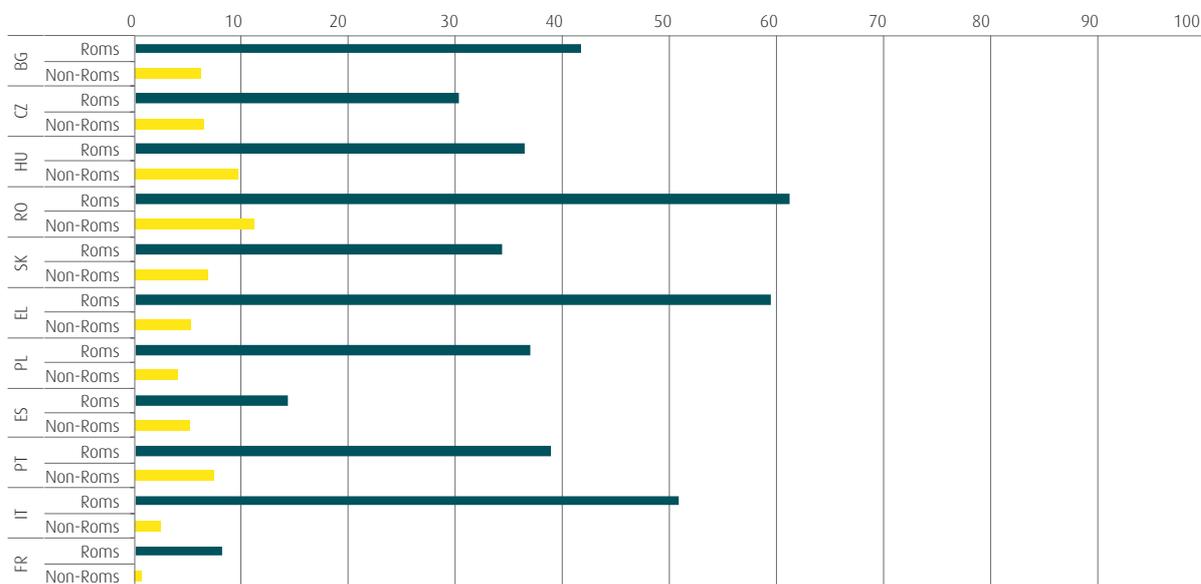
La majorité des Roms interrogés en Bulgarie, en Roumanie et en Slovaquie vivaient dans des ménages ne disposant pas d'au moins un de ces éléments, contrairement aux ménages non-roms. Il convient de noter qu'en Bulgarie, et davantage en Roumanie, nombreux sont les ménages non-roms auxquels il manque également au moins l'un de ces éléments. C'est en Grèce et en Italie que les disparités entre les ménages roms et non-roms sont les plus marquées.

Figure 14 : Personnes interrogées vivant dans un ménage menacé par la pauvreté (%)



Source : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011

Figure 15 : Personnes interrogées vivant dans un ménage dont l'un des membres s'est couché en ayant faim au moins une fois au cours du mois écoulé (données regroupées, en %)



Source : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011 ; enquête régionale sur les Roms PNUD/Banque mondiale/CE, 2011

## Pauvreté

Cette section s'oriente particulièrement sur la faiblesse des revenus, évaluée en fonction de la répartition des revenus dans chaque pays. Toutefois, le concept de la pauvreté se voit élargi au-delà de l'aspect financier, en prenant en considération l'absence d'éléments indispensables à un niveau de vie minimum, tels que l'accès aux ressources sociales essentielles comme l'éducation et la santé. La situation dans les quatre domaines clés, décrite dans les sections précédentes, à savoir l'emploi, l'éducation, la santé et le logement, forme donc une partie essentielle d'une compréhension plus large des niveaux de privation des membres des ménages roms et non-roms interrogés.

### « Risque de pauvreté »

Les ménages soumis au « risque de pauvreté » se définissent comme disposant d'un revenu équivalent<sup>32</sup> inférieur à 60 % du revenu disponible équivalent médian national. Les résultats de l'enquête pilote de la FRA sur les Roms indiquent que, dans tous les États membres de l'UE couverts, il existe des différences significatives entre les proportions respectives de Roms et de non-Roms vivant dans des ménages menacés par la pauvreté, d'après le revenu du ménage déclaré par les personnes interrogées. Dans tous les États membres de l'UE, au moins huit Roms sur 10 interrogés sont menacés par la pauvreté, les chiffres les plus élevés étant observés en France, en Italie et au Portugal (voir la Figure 14).

Les disparités entre les Roms et les non-Roms sont plus prononcées en France et en Italie, où la proportion de Roms vivant dans des ménages menacés par la pauvreté est plus de deux fois supérieure à celle observée chez les non-Roms.

Lorsque l'on analyse les résultats de l'enquête régionale de 2011 sur les Roms du PNUD, de la Banque mondiale et de la CE, il est intéressant de noter des inégalités de revenus aussi bien au sein des populations roms que parmi les non-Roms ayant participé à l'enquête. En Hongrie, en République tchèque et en Slovaquie, par exemple, les inégalités sont faibles. En revanche, en Bulgarie et en Roumanie, le revenu moyen des 20 % de Roms interrogés les plus riches est respectivement 12 et 13 fois plus élevé que le revenu déclaré par les 20 % de Roms les plus pauvres. Ces différences montrent la complexité de la composition des populations interrogées et soulignent la nécessité d'effectuer une étude qualitative plus approfondie visant à mieux comprendre la nature et les conséquences de ces différences.

32 Le revenu équivalent permet de mesurer le revenu des ménages en tenant compte des différences de tailles et de composition. Pour plus d'informations, voir : [http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics\\_explained/index.php/Glossary:Equivalent\\_income](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Glossary:Equivalent_income).

## Des ménages qui n'ont pas toujours les moyens d'acheter de la nourriture

Le rapport du PNUD intitulé « Éviter le piège de la dépendance », soulignait que de nombreux Roms se trouvaient confrontés à de graves problèmes d'illettrisme, de mortalité infantile et de malnutrition. Les enquêtes ont tenté d'évaluer de nouveau la validité de cette affirmation en demandant aux personnes participant à l'enquête si elles-mêmes ou une autre personne de leur ménage « étaient allées se coucher en ayant faim au cours du mois écoulé par manque de moyens pour l'achat de nourriture ».

Dans tous les États membres de l'UE, les Roms et les non-Roms ont répondu avoir connu une situation où l'un des membres du ménage était allé se coucher en ayant faim par manque de moyens pour l'achat de nourriture, au moins une fois durant le mois écoulé (voir la Figure 15). Alors qu'en Espagne et en France, un Rom sur 10 a connu ce niveau de privation, dans les autres États membres, cette proportion augmente considérablement, d'environ 30 % en République tchèque à environ 60 % en Grèce et en Roumanie. Les pourcentages de ménages dont l'un des membres s'était couché en ayant faim au moins une fois au cours du mois écoulé sont élevés chez les Roms, mais il faut noter que la faim constitue aussi un problème dans la vie de certains membres de ménages non-roms.

### Privation matérielle sévère

La privation matérielle sévère constitue l'un des indicateurs clés pour la stratégie Europe 2020. Il s'agit d'un indicateur composite<sup>33</sup> intégrant la privation en matière de logement et la privation économique. Selon Eurostat, la privation couvre des indicateurs relatifs à la pression économique, aux biens de consommation durables, au logement et à l'environnement de l'habitation. Les personnes qui connaissent une « privation matérielle sévère » vivent dans des conditions imposées par un grave manque de ressources. Elles ne peuvent pas assumer au moins quatre des éléments suivants :

- payer le loyer ou les factures des services publics ;
- chauffer convenablement leur logement ;
- faire face à des dépenses imprévues ;
- manger de la viande, du poisson ou un aliment à teneur équivalente en protéines un jour sur deux ;
- prendre une semaine de vacances en dehors de leur domicile ;
- disposer d'une voiture ;
- disposer d'un lave-linge ;
- disposer d'une télévision couleur ;
- disposer d'un téléphone.

33 Pour plus d'informations, voir : [http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=fr&pcode=t2020\\_53&plugin=1](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=fr&pcode=t2020_53&plugin=1).

**Figure 16 : Ménages en situation de privation matérielle sévère (données PNUD/Banque mondiale/CE, en %)**

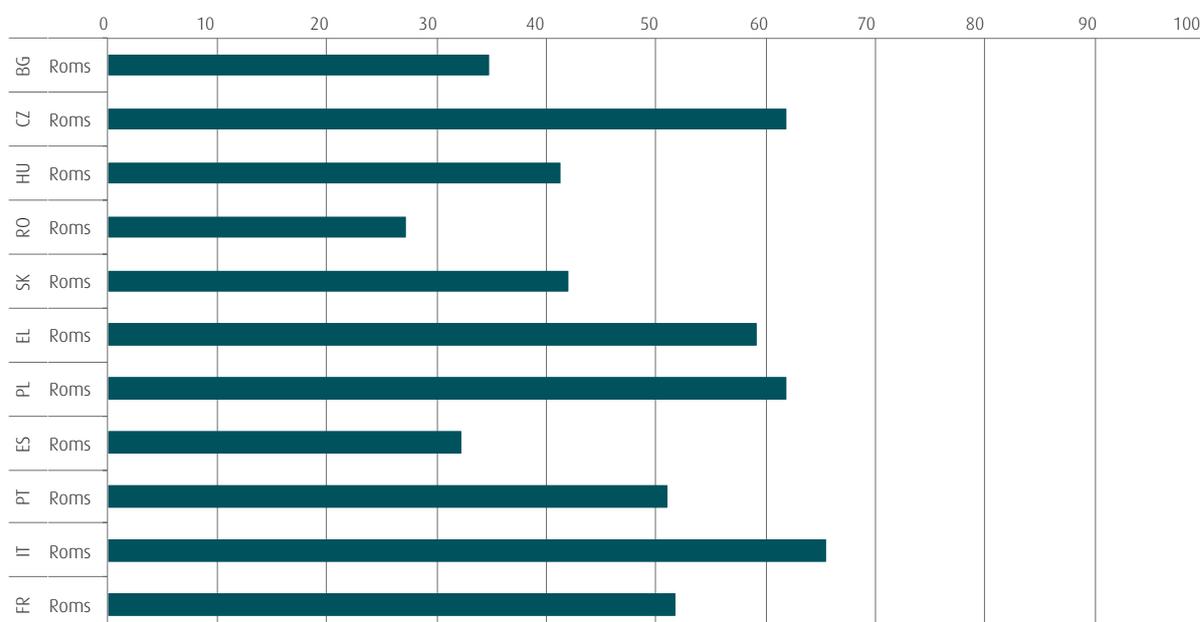


Source : Enquête régionale sur les Roms PNUD/Banque mondiale/CE, 2011

D'après les données de l'enquête régionale de 2011 sur les Roms du PNUD, de la Banque mondiale et de la CE, entre 70 % et 90 % des Roms interrogés déclarent vivre dans des conditions de privation matérielle sévère. La proportion de

non-Roms vivant dans de telles conditions est nettement plus faible et l'on note des différences importantes entre les États membres (voir la Figure 16).

**Figure 17 : Répondants roms, âgés de 16 ans et plus, victimes de discrimination fondée sur leurs origines roms au cours des 12 derniers mois (données regroupées, en %)**



Source : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011 ; enquête régionale sur les Roms PNUD/Banque mondiale/CE, 2011

## Discrimination et sensibilisation aux droits

Les enquêteurs ont interrogé les participants roms sur leurs expériences en matière de traitement discriminatoire en raison de leur origine ethnique dans le domaine de l'emploi, du logement, de la santé et de l'éducation. Les réponses indiquent qu'un nombre élevé de participants ont été victimes de discrimination, comme cela était également le cas dans l'enquête EU-MIDIS de la FRA.

### Discrimination fondée sur l'origine ethnique

Dans tous les États membres de l'UE, un nombre significatif de Roms interrogés ont déclaré avoir fait l'objet de discriminations fondées sur leur origine ethnique au cours des 12 mois précédant l'enquête. Les chiffres vont de plus de 25 % en Roumanie à environ 60 % en Grèce, en Italie, en Pologne et en République tchèque (voir la Figure 17). Les niveaux de discrimination rapportés en Bulgarie et en Roumanie sont relativement faibles par comparaison avec les autres États membres de l'UE, ce qui coïncide avec les résultats de l'enquête EU-MIDIS<sup>34</sup>.

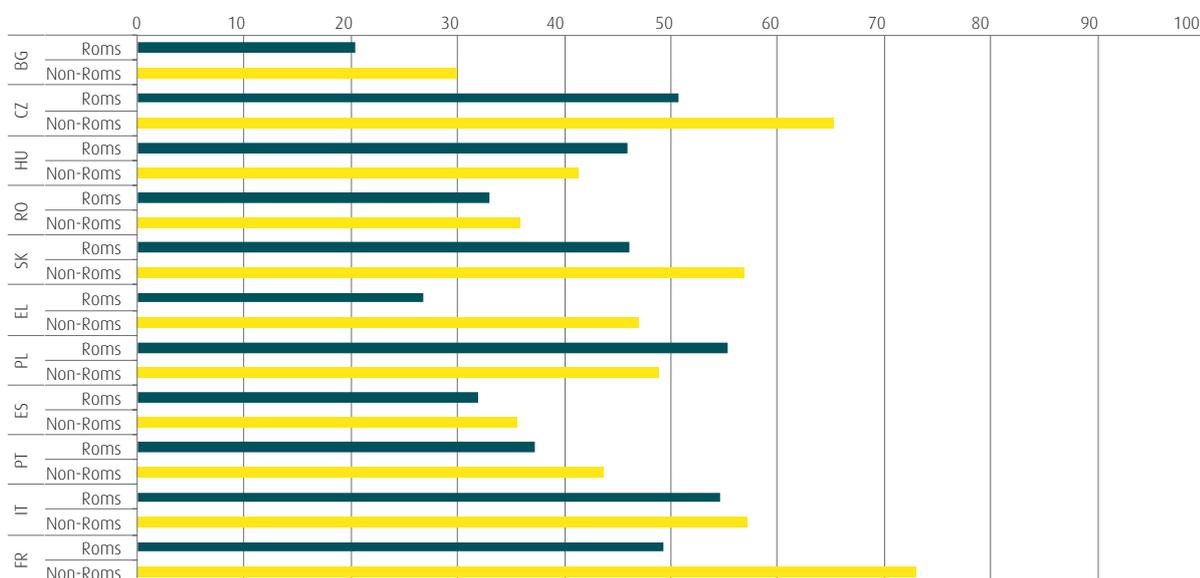
### Sensibilisation à la législation en matière de non-discrimination dans le domaine de l'emploi

Il a été demandé aux participants à l'enquête s'ils connaissaient une loi interdisant la discrimination à l'égard de personnes issues de minorités ethniques postulant à un emploi. Les réponses montrent des différences significatives entre les États membres de l'UE. En général, les non-Roms sont plus nombreux à être conscients de l'existence de ces lois. Les différences entre Roms et non-Roms sont plus marquées en Bulgarie, en France et en Grèce.

Environ la moitié des Roms ayant répondu à l'enquête en France, en Italie, en Pologne et en République tchèque savent qu'il existe une législation en matière de non-discrimination. Les États membres dans lesquels les Roms l'ignorent le plus sont la Bulgarie et la Grèce.

Dans tous les États membres de l'UE, les hommes roms se montrent plus informés en la matière que les femmes roms, particulièrement en Italie et en Pologne.

Figure 18: Répondants âgés de 16 ans et plus ayant connaissance d'une loi interdisant la discrimination à l'encontre de personnes issues de minorités ethniques postulant à un emploi (données regroupées, en %)



Source: Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011; enquête régionale sur les Roms PNUD/Banque mondiale/CE, 2011

34 FRA (2009), *EU-MIDIS, Données en bref - 1<sup>er</sup> rapport: Les Roms*, Luxembourg, Office des publications, p. 12, [http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/EU-MIDIS\\_ROMA\\_FR.pdf](http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/EU-MIDIS_ROMA_FR.pdf).

## En quoi les résultats peuvent-ils être utiles aux décideurs ?

Les décideurs peuvent exploiter ces éléments qui font ressortir quelques considérations importantes qui devraient alimenter l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des stratégies et plans d'action nationaux en faveur de l'intégration des Roms.

- Une attention est-elle accordée à la participation des enfants roms à l'éducation de la petite enfance ? Les mesures mettent-elles suffisamment l'accent sur la transition de l'enseignement primaire au secondaire ? Attachent-elles de l'importance aux taux de réussite des Roms à tous les niveaux d'enseignement, en particulier dans les régions et les localités où la concentration de Roms est élevée ?
- Les mesures de lutte contre le chômage des Roms accordent-elles de l'attention à leur éducation et à leurs compétences ? Une formation pour pallier aux lacunes est-elle prévue ?
- Les aspects du logement où les besoins des Roms sont les plus aigus, comme l'espace et l'accès aux éléments de confort de base (cuisine intérieure, toilettes intérieures, douche/baignoire intérieure, électricité) sont-ils pris en considération ?
- Une attention est-elle accordée à l'amélioration de la situation sanitaire des Roms et à l'égalité d'accès à une couverture médicale ?
- La pauvreté est-elle abordée de manière exhaustive en ciblant les Roms « de façon explicite, mais non exclusive » et en tenant compte à la fois des besoins des Roms et des non-Roms ?
- Une attention générale est-elle accordée à la nécessité de lutter contre la discrimination et l'anti-tsiganisme à l'égard des Roms et de renforcer l'égalité d'accès à l'éducation, l'emploi, le logement et aux services de santé ?
- La lutte contre la discrimination, la sensibilisation aux droits fondamentaux et les mécanismes de recours sont-ils suffisamment intégrés pour donner naissance à un environnement dans lequel les personnes osent signaler les traitements discriminatoires et les violations des droits fondamentaux ?

Afin de réduire le fossé existant entre la situation des Roms et des non-Roms, les stratégies nationales devront être mises en œuvre efficacement. Pour pouvoir contrôler leur efficacité et mesurer les progrès sur le terrain, de solides outils de suivi doivent être mis au point.

La FRA reconduira l'enquête à mi-parcours et à la fin du processus Europe 2020 et fournira des données comparables et fiables qui aideront les institutions et les États membres de l'UE à mesurer les progrès accomplis. Au cours de cette période, la FRA élaborera avec les États membres et d'autres acteurs clés des méthodes de suivi permettant une analyse comparative de la situation des Roms dans l'UE.



## Méthodologie

### Définition et échantillonnage des Roms

L'utilisation du terme Rom dans les documents officiels de l'UE suit en général l'approche du Conseil de l'Europe<sup>35</sup>, qui utilise le terme pour désigner les « *Roms, les Sintés, les Kalés et les groupes de population apparentés en Europe dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms); il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme «Tsiganes»* ». Le Conseil de l'Europe mentionne également que le terme « gens du voyage » utilisé en France est un terme administratif utilisé depuis les années 1970 pour désigner à la fois les Roms, Sintés/Manouches et Tsiganes/Gitans et d'autres groupes non-roms ayant un mode de vie nomade. Ce terme fait référence à des citoyens français par opposition au terme Rom qui, à un niveau officiel, est utilisé de façon impropre pour désigner exclusivement les migrants roms venant d'Europe orientale. Dans les enquêtes de la FRA, du PNUD, de la Banque mondiale et de la CE, le terme Rom s'emploie donc comme un terme générique dans un contexte politique où l'on traite principalement des questions relatives à l'exclusion sociale et à la discrimination et non de questions spécifiques relatives à l'identité culturelle. Cela ne doit pas pour autant conduire à une perception erronée selon laquelle tous les Roms vivent dans des conditions de marginalisation et d'exclusion sociale et territoriale.

Les difficultés rencontrées pour définir les « Roms » ont un effet sur l'identification et l'échantillonnage de répondants aux enquêtes ciblant ce groupe de population spécifique. Les échantillons représentatifs de la population utilisés dans les enquêtes sont établis à partir de données issues de recensements et d'autres sources officielles, comme les registres d'état civil, lorsque ces données sont ventilées par groupe ethnique. Les informations de fond concernant les caractéristiques de la population, comme la pyramide des âges, la répartition par sexe et la répartition géographique, sont non seulement utilisées pour cartographier les lieux où vivent les Roms afin de construire une base d'échantillonnage, mais aussi pour vérifier si l'échantillon est représentatif de la population cible eu égard à ces caractéristiques une fois l'enquête complétée.

Cependant, même lorsque l'on dispose de données officielles ventilées par groupe ethnique, chaque personne ne se montre pas disposée à révéler ses origines ethniques aux autorités gouvernementales. Certains groupes ethniques minoritaires peuvent être donc sous-représentés dans les recensements. Ceci est notamment dû, en particulier dans le cas des groupes minoritaires faisant l'objet d'une exclusion sociale comme les Roms, à une histoire longue de plusieurs siècles faite d'exclusion, de préjugés, de discrimination et

de persécution de la part des autorités, qui a engendré une méfiance envers la collecte de données, notamment lorsqu'elle est menée par les autorités administratives. Dans ces conditions, s'identifier comme « Rom » peut comporter des connotations négatives pour un individu, qui est susceptible de craindre que cette information soit utilisée pour lui nuire. La sous-représentation des Roms dans un recensement peut également s'expliquer par la nature changeante du terme Rom lui-même qui dépasse les identités ethniques et nationales et qui peut regrouper de multiples attributs culturels et socio-économiques. Cela peut également avoir une influence sur la décision d'un individu de s'identifier ou non comme « Rom ». En outre, malgré des stéréotypes persistants, l'échantillonnage peut encore être compliqué par le fait que tous les Roms au sein de l'UE ne sont pas isolés des non-Roms ou ne vivent pas dans un dénuement extrême.

Pour les besoins des enquêtes de la FRA et du PNUD, de la Banque mondiale et de la CE qui fournissent les données servant à établir les indicateurs présentés dans ce rapport, il fallait néanmoins sélectionner un échantillon de Roms (et de non-Roms vivant à proximité) représentant, dans toute la mesure du possible, la diversité de ces groupes afin que les résultats des enquêtes reflètent correctement leur situation. Vu le manque de données ventilées par groupe ethnique issues des recensements dans plusieurs États membres de l'UE, il a fallu utiliser, pour les besoins des enquêtes, plusieurs sources afin d'obtenir un échantillon de population des communautés roms et non-roms. Cet échantillon devait être aussi représentatif que possible afin de produire des données solides sur le statut des Roms et des non-Roms vivant à proximité immédiate et partageant donc des conditions socio-économiques similaires dans les 11 États membres de l'UE concernés. Les échantillons ont été sélectionnés dans des zones où la concentration des Roms est suffisante (c'est-à-dire supérieure à la proportion nationale moyenne) pour permettre un échantillonnage aléatoire à un coût raisonnable. Les participants à l'enquête non-roms ont été choisis en fonction de la proximité de leur lieu de résidence par rapport aux Roms; ils partagent ainsi certaines caractéristiques de l'environnement local. Les résultats sont ainsi représentatifs des zones où les recherches ont été conduites et servent également à représenter les Roms risquant l'exclusion. Autrement dit, nous ne prétendons pas que les données soient représentatives de tous les Roms à travers tous les États membres de l'UE couverts par l'enquête. Toutefois, les données produites par les enquêtes correspondent aux priorités que se sont fixées l'UE et ses États membres concernant les Roms. Ces priorités sont exprimées dans les objectifs politiques du Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms comme visant à « *mettre fin à l'exclusion des Roms* ». La solidité et la fiabilité des données résultant des enquêtes suffiront à fixer des objectifs pour l'intégration des Roms et suivre sa progression.

<sup>35</sup> Conseil de l'Europe, *Glossaire terminologique raisonné sur les questions roms*, version datée du 18 mai 2012, [http://hub.coe.int/c/document\\_library/get\\_file?uuid=42acacc6-1ff7-40a3-8478-4642040dc727&groupId=10227](http://hub.coe.int/c/document_library/get_file?uuid=42acacc6-1ff7-40a3-8478-4642040dc727&groupId=10227).

Les résultats présentés dans ce rapport sur les participants non-roms ne sont pas représentatifs de la population générale dans un État membre de l'UE. Ils sont uniquement représentatifs des personnes vivant dans les zones où les enquêtes ont été menées. Les données présentées ici diffèrent donc des données statistiques relatives à la population dans son ensemble.

**Tableau 1 : États membres de l'UE et taille des échantillons**

Pays	Roms		Non-Roms	
	Ménages	Membres de ménages	Ménages	Membres de ménages
BG	1 863	7 748	866	2 183
CZ	1 856	7 465	850	2 330
HU	1 853	8 068	854	2 165
RO	1 857	8 509	850	2 478
SK	1 856	8 870	850	2 788
EL	1 102	5 449	500	1 369
PL	670	2 558	505	1 397
ES	1 115	4 807	502	1 441
PT	1 102	4 502	501	1 453
IT	608	2 670	500	1 210
FR	714	2 377	500	1 210
FR_Mig*	329	1 240		
<b>Total</b>	<b>14 925</b>	<b>64 263</b>	<b>7 278</b>	<b>20 024</b>

Notes: Nombre de ménages et de membres de ménages de l'échantillon de Roms et de non-Roms par pays – regroupement FRA et PNUD/Banque mondiale/CE (grisé).

\* En France, outre les entretiens avec les gens du voyage, l'enquête de la FRA a ciblé spécifiquement les citoyens roms de l'UE, venant principalement de Roumanie, vivant dans des camps à Paris et aux alentours; les résultats de ces entretiens feront ultérieurement l'objet d'un rapport distinct.

Source: Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011; Enquête régionale sur les Roms PNUD/Banque mondiale/CE, 2011

## Profil démographique des échantillons

La répartition par âge des échantillons de personnes interrogées montre des disparités marquées entre les Roms et les non-Roms: dans tous les États membres, la population rom interrogée est généralement plus jeune et comporte moins de personnes âgées. Cette répartition reflète des taux de fertilité plus élevés mais également, peut-être, une espérance de vie plus courte à la naissance. La composition par âge peut refléter des migrations ou des mouvements vers d'autres zones géographiques.

La comparaison entre le pays de naissance d'une personne et son pays de résidence actuel sert généralement d'indicateur d'un historique de migration. En Bulgarie, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie et en Slovaquie, presque tous les Roms et non-Roms inclus dans l'enquête étaient nés dans leur pays de résidence. En République tchèque,

le nombre de Roms et de non-Roms nés dans un pays autre que leur pays de résidence était plus élevé, peut-être en raison de la scission de la Tchécoslovaquie en 1993. En Espagne, en France, en Grèce et au Portugal, presque la totalité des répondants roms étaient nés dans l'État membre de l'UE respectif, alors que le pourcentage de non-Roms nés ailleurs était plus élevé. On peut supposer que, dans ces États membres, les zones où vivent les Roms attirent également des personnes issues de l'immigration à cause du coût peu élevé du logement et/ou de la discrimination subie lors de la recherche de logement dans d'autres zones. En Italie, environ un Rom sur trois vivant dans un ménage participant à l'enquête était né dans un pays différent et deux sur cinq n'avaient pas la citoyenneté italienne.

Au moins deux ménages roms sur trois vivaient dans des zones urbaines en Espagne, en Grèce, en Pologne, au Portugal et en République tchèque. Entre deux et trois ménages roms sur quatre vivaient dans des zones rurales en Bulgarie, en Hongrie, en Roumanie et en Slovaquie. En Italie, la moitié des ménages roms vivaient dans des zones urbaines et l'autre moitié dans des campements. En Grèce, un ménage rom sur trois vivait dans un campement et en France, les «gens du voyage» ont uniquement été interrogés sur des aires d'accueil.

## Méthode d'échantillonnage

Le travail d'enquête a été mené sur le terrain par GALLUP Europe pour la FRA et par IPSOS Marketing pour le PNUD, la Banque mondiale et la CE, sous le contrôle d'un personnel expérimenté qui a participé aux sessions de formation des enquêteurs et suivi le travail sur le terrain. Les deux entreprises se sont servi de la même base d'échantillonnage comprenant toutes les zones où la concentration de Roms était supérieure à la moyenne nationale et reflétait la répartition zone rurale/zone urbaine de la population rom dans leur sélection. Les unités d'échantillonnage primaires ont été attribuées, de façon à garantir que plusieurs enquêteurs ne se rendent pas dans le même ménage. Les ménages ont été sélectionnés suivant la méthode des itinéraires par cheminement aléatoire. En outre, l'enquête de la FRA a également utilisé le recensement ciblé afin d'atteindre des Roms vivant dans des zones où la population est plus mixte qui n'auraient pas pu être atteintes par la méthode des itinéraires avec une chance égale d'être sélectionnés. Dans chaque pays, jusqu'à 20 % des participants ont été identifiés avec cette méthode.

Dans les deux enquêtes, l'échantillonnage des Roms a été effectué en associant l'identification externe et l'auto-identification. La FRA a sélectionné au hasard des ménages dans lesquels un individu âgé de 16 ans ou plus a été choisi, également au hasard, pour répondre au questionnaire sur tous les membres du ménage, sur le ménage dans son ensemble et sur sa situation individuelle et ses expériences. L'enquête PNUD/Banque mondiale/CE a adopté la même procédure de sélection des ménages suivant la méthode des itinéraires. Les entretiens ont été

divisés en trois parties thématiques distinctes. Au sein de chaque ménage, on a commencé par interroger le chef de famille sur la situation générale du ménage et le profil de ses membres. La personne principalement chargée des enfants a répondu aux questions sur la préscolarisation des enfants de moins de six ans. Une personne âgée de 16 ans ou plus et choisie au hasard a répondu plus précisément aux questions relatives à l'état de santé et au module du questionnaire relatif à la « perception et [aux] valeurs ».

En outre, on a interrogé des ménages non-roms vivant dans les mêmes zones que les ménages roms et partageant les mêmes infrastructures économiques et sociales pour permettre une comparaison de certains résultats. Les résultats des enquêtes sont représentatifs des groupes interrogés et des zones faisant partie de la base d'échantillonnage. Les données sont entièrement anonymes et aucun participant ne peut être identifié.

## Questionnaire

La FRA, le PNUD, la Banque mondiale et la Commission européenne ont élaboré un ensemble de questions de base communes à leurs questionnaires. L'enquête régionale sur les Roms PNUD/Banque mondiale/CE a utilisé les mêmes questionnaires dans tous les pays pour interroger les Roms et les non-Roms. L'enquête pilote de la FRA sur les Roms a été menée avec une version plus courte du questionnaire pour les ménages non-roms. En France, les citoyens de l'UE roms venant de Roumanie ont répondu à des questions supplémentaires concernant leur expatriation dans un autre État membre de l'UE. Les résultats de ces entretiens feront l'objet d'un rapport distinct.

## Pays pilotes

En Espagne<sup>36</sup>, en France, en Italie et au Portugal, aucune enquête comparative et quantitative à grande échelle n'a été menée sur la situation socio-économique des Roms. L'enquête de la FRA sert donc de pilote pour élaborer des méthodes et outils d'enquête viables. En Espagne et au Portugal, les données étaient suffisantes pour construire la base d'échantillonnage appropriée. Cependant, en France et en Italie, cela a constitué un défi. En France, une base d'échantillonnage fondée sur les aires d'accueil a été utilisée pour les gens du voyage. En Italie, vu le manque de données pertinentes sur la population, un échantillon de commodité bien documenté a été créé et a montré que les Roms nationaux et migrants vivaient aux mêmes endroits. En Grèce, les Roms interrogés en Thrace, qui se désignaient comme « musulmans », ont été inclus dans l'échantillon

rom sur la base des informations données par les autorités locales et les organisations non gouvernementales.

## Citoyens de l'UE roms venant de Roumanie et vivant dans ou autour de Paris

En France, outre les entretiens avec les gens du voyage, l'enquête de la FRA a ciblé spécifiquement les citoyens de l'UE roms, venant principalement de Roumanie et vivant dans des campements à Paris et aux alentours; 329 d'entre eux ont été sélectionnés et interrogés de manière aléatoire. Les résultats de ces entretiens feront l'objet d'un rapport distinct.

## Avantages et limites du regroupement des données des deux enquêtes

Les deux enquêtes ont été coordonnées et gérées selon une approche similaire de la technique d'échantillonnage, de la formation des enquêteurs et de l'utilisation d'un ensemble commun de questions de base. C'est la première fois que l'on vise une collecte de données aussi complète grâce à une coopération internationale entre agences. Les méthodes appliquées dans les enquêtes étaient suffisamment proches pour permettre de regrouper les ensembles de données relatifs à certains indicateurs dans les cinq États membres de l'UE couverts par les deux enquêtes (Bulgarie, Hongrie, République tchèque, Roumanie et Slovaquie) dans le but de fournir des informations issues d'un échantillon plus important. Cette mise en commun des données constitue un exercice nouveau générant un certain nombre de défis. Des mesures ont été prises pour surmonter les éventuels problèmes de déformation et de distorsion. Une évaluation systématique de la qualité des données a montré que les résultats des deux enquêtes suivaient les mêmes orientations, malgré quelques petites différences sur des questions et indicateurs spécifiques. Dans certains cas où les questions des enquêtes diffèrent, les indicateurs respectifs présentés sont issus des données de la FRA couvrant les 11 États membres de l'UE: Bulgarie, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Italie, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie. Concernant certains aspects de la situation socio-économique, qui n'ont pas été inclus dans le questionnaire de l'enquête de la FRA mais qui sont importants pour la présentation des principaux aspects socio-économiques de la situation, on a utilisé les indicateurs et les données PNUD/Banque mondiale/CE pour les cinq États membres de l'UE couverts par cette enquête.

Des informations détaillées et la description des méthodes appliquées figureront dans les rapports techniques des deux enquêtes, qui seront publiés ultérieurement.

36 La Fundación Secretariado Gitano a coordonné, en 2007, une enquête sur la santé et la communauté rom (*Health and the Roma community*) couvrant la Bulgarie, l'Espagne, la Grèce, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie. Le rapport est disponible en ligne: <http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=4309&langId=en>.



Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)  
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

### **La situation des Roms dans 11 États membres de l'UE**

Les résultats des enquêtes en bref

2013 – 31 p. – 29,7 × 21 cm

ISBN 978-92-95092-71-6 (PNUD)

ISBN 978-92-9192-936-8 (FRA)

doi:10.2811/76799

De nombreuses informations sur l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne sont disponibles sur le site internet de la FRA : [fra.europa.eu](http://fra.europa.eu).

Vous trouverez d'autres informations sur le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Europe et la CEI sur le site web : [europeandcis.undp.org](http://europeandcis.undp.org).

## **COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?**

### **Publications gratuites:**

- un seul exemplaire:  
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:  
auprès des représentations de l'Union européenne ([http://ec.europa.eu/represent\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/represent_fr.htm)),  
des délégations dans les pays hors UE ([http://eeas.europa.eu/delegations/index\\_fr.htm](http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm)), en contactant  
le réseau Europe Direct ([http://europa.eu/europedirect/index\\_fr.htm](http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm)) ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11  
(gratuit dans toute l'UE) (\*).

(\* Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits  
(sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

### **Publications payantes:**

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

### **Abonnements:**

- auprès des bureaux de vente de l'Office des publications de l'Union européenne  
([http://publications.europa.eu/others/agents/index\\_fr.htm](http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm)).



Les Roms, au nombre de 10 à 12 millions, constituent la plus grande minorité en Europe et continuent à faire l'objet de discriminations et d'exclusion sociale. Ils ne sont pas suffisamment conscients des droits qui leur sont garantis par la législation de l'UE, par exemple par la directive relative à l'égalité raciale. Ce rapport présente les premiers résultats de l'enquête pilote de la FRA sur les Roms et de l'enquête régionale du PNUD, de la Banque mondiale et de la Commission européenne menées en 2011. Les résultats sont choquants à plus d'un titre : parmi les personnes interrogées dans le cadre de ce rapport, une sur trois est au chômage, 20 % ne sont pas couvertes par une assurance médicale et 90 % vivent sous le seuil national de pauvreté. Bien que les gouvernements et les sociétés soient conscients que les Roms sont victimes de privation et d'exclusion, l'étendue et la similarité des modèles d'exclusion dans les différents États membres de l'UE sont frappantes et ne laissent aucune excuse pour retarder la mise en œuvre rapide d'actions efficaces afin en vue d'améliorer la situation.

Ce rapport constitue seulement une première étape pour pallier le manque sévère de données sur la situation socio-économique des Roms dans l'UE et sur l'exercice de leurs droits. La nature des défis auxquels de nombreux Roms sont confrontés dans l'UE demande de toute évidence des réponses politiques menant au développement organisé d'efforts dans le cadre d'une approche fondée sur les droits. Ces réponses politiques doivent éliminer les obstacles socio-économiques rencontrés par les Roms et garantir le respect de leurs droits fondamentaux.



Office des publications

#### FRA – AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

Schwarzenbergplatz 11 – 1040 Vienne – Autriche  
Tél. +43 158030-0 – Fax +43 158030-699  
fra.europa.eu – info@fra.europa.eu

#### PNUD, EUROPE ET CEI

Centre régional de Bratislava  
Grosslingova 35 – 81109 Bratislava – République slovaque  
Tél. +421 (2) 593 37-111 – Fax +421 (2) 593 37-450  
europeandcis.undp.org

ISBN 978-92-95092-71-6  
ISBN 978-92-9192-936-8



9 789291 929368